

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

46ème année — numéro 574

24 Avril 1992 — 100 Francs CFA

VOTE DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : LES ELUS DU PEUPLE A L'HEURE DU REPAS

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas : après les envolées verbales et critiques acerbées et convergentes contre le gouvernement lors de différents débats notamment ceux sur la privatisation de « La Béninoise », les députés se sont pour la première fois tirés entre les pattes. La cause de ce heurt trouve son origine dans l'examen et l'adoption du Budget de l'institution parlementaire. Un budget de plus de 800 millions de F. CFA qui n'a été approuvé qu'après de durs empoignades.

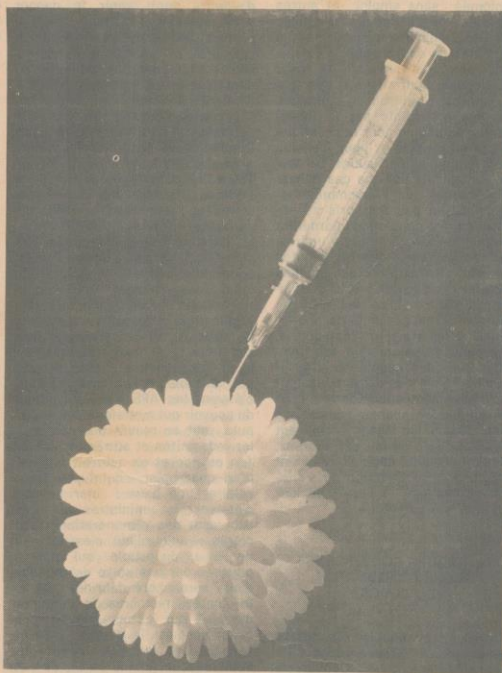
Les débats à l'Assemblée nationale à l'occasion du vote du budget du parlement ont été houleux, mais également très utiles et édifiants. Ils ont permis à l'opinion publique béninoise et même étrangère d'apprécier le degré de réalisme, de conscience et de patriotisme des délégataires de la souveraineté nationale. En fait de patriotisme et de conscience, les députés, dans l'ensemble, ont laissé un goût amer aux Béninois.

**LE DEPUTE DE BASE GAGNERA
567.500 F. CFA PAR MOIS**

La volonté de chercher à dissimuler les éléments relatifs au budget de l'Assemblée nationale n'a pas pu résister aux exigences de l'orthodoxie financière. On devra noter

(Lire la suite à la page 2)

LE CHRETIEN FACE AU SIDA



Premiers essais de vaccin contre le virus HIV à l'origine du Sida. (Photo : Aurel Jerrican).

(Lire nos informations en page 6)

A L'ECOUTE DU PAPE



**Toute action politique doit
prendre en compte
les aspirations des hommes à
la solidarité**

(...) On ne peut se résigner à voir la famine menacer encore et toujours des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sur cette terre. La malnutrition reste dramatiquement répandue, avec ses séquelles sur la santé. L'entraide s'exerce, mais non sans lenteurs ni entraves. Il faut agir, et agir davantage.

Au-delà de ces situations d'urgence, sachons comprendre les aspirations des populations de l'Afrique qui veulent réaliser leur développement dans des conditions politiques et économiques favorables. Il importe de les aider à accroître leurs productions et l'ensemble de leur activité économique, à préserver leurs ressources naturelles, à développer les infrastructures. Tout cela suppose des coopérations régionales, aujourd'hui encore insuffisantes, et une bonne intégration dans les échanges mondiaux.

Cependant, on se rend compte de plus en plus qu'il ne faut pas se contenter d'évaluer des besoins ou d'organiser des marchés. Il ne suffit pas de réduire une dette ou d'apporter de nouveaux crédits. La réalité humaine ne se laisse pas enfermer dans des chiffres. Je ne me lasserai pas de répéter que la vraie solidarité pour le développement suppose le partenariat entre les personnes et entre les communautés, le soutien de leurs initiatives, la mise en valeur de leurs

(Lire la suite à la page 8)

PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE GERER AU MIEUX LE PATRIMOINE NATUREL

Donner un prix à la nature... Cela peut paraître prétentieux, voire idéaliste. Et pourtant, tel est désormais le leitmotiv des environnementalistes. Ils sont aujourd'hui assez nombreux à penser et à défendre avec acharnement l'idée novatrice d'une comptabilité environnementale. Au Bénin comme ailleurs, on s'achemine vers l'adoption d'une nouvelle devise qui devra consacrer la fin de toute exploitation abusive et irrationnelle des ressources naturelles.

(Lire la suite à la page 3)

« PROJET ENERGIE » OU L'ELECTRICITE PAR LES ORDURES

LE GOUVERNEMENT TIRE A BOULETS ROUGES...

(Lire nos informations en page 11)

LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

VOTE DU BUDGET DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : LES ELUS DU PEUPLE A L'HEURE DU REPAS

(suite de la première page)

que depuis l'installation officielle de l'Assemblée nationale, les Béninois n'ont jamais suivi un débat clair sur le budget de cette institution. Malgré les multiples critiques formulées à l'encontre des membres du législatif, un mutisme parfait a été organisé autour de la rémunération des députés. Tout au plus, savait-on qu'une avance de 250.000 F. CFA leur était allouée à titre d'émoluments et indemnités. Le moment n'était-il pas venu pour fixer précisément ces avantages ? se sont lamentés plusieurs Béninois. Seulement les choses ne pouvaient durer plus longtemps. L'examen du projet de loi des finances, exercice 1992, impose aux députés de fixer le montant de leurs dépenses. Ainsi, les premiers jours de cette première session de l'Assemblée nationale ont été consacrés à l'adoption du budget du parlement béninois. Les discussions en vue de l'adoption de chaque rubrique ont été musclées. Mais la rage de ne pas être un député mendiant « comme l'a déclaré le député Théophile Montcho, a conduit les parlementaires béninois à aller bien au-delà de l'état de mendicité et à prendre leur part du gâteau. Ils se sont servis copieusement. Ainsi, le député de base percevra aujourd'hui, la somme de 567.500 F. CFA par mois représentant ses émoluments et les indemnités diverses, chaque secrétaire parlementaire 692.500 F. CFA, chaque questeur 797.500 F. CFA, sans oublier les vice-présidents, les présidents des commissions permanentes et des groupes parlementaires qui ne percevront pas moins de 750.000 F. CFA, chacun. Des faits qui reposent le problème de la conscience patriotique que les Béninois doivent avoir. Le drame ici est que ceux qui sont une émanation directe du peuple tombent, pieds joints, dans ce panneau. Comment peut-on comprendre que les élus du peuple, pour qui des Béninois à

jeûn ont voté, puissent s'octroyer sans sourciller des salaires supérieurs à 500.000 F. CFA alors que le paysan de Choumi-Choumi et d'ailleurs est obligé de livrer des combats épiques contre la nature pour trouver 1.000 F. CFA par mois ? Même situation pour l'instituteur de Cobl ou de Ouessè qui doit se contenter mensuellement de 30.000 F. CFA pour subvenir aux besoins de sa famille et faire face aux diverses autres dépenses. Que dire des diplômés sans emploi et autres défilés des sociétés et offices qui ont également contribué à l'élection de ces députés ? En réalité, l'acte que viennent de poser les députés pourrait avoir des conséquences désastreuses multiples. La plus immédiate est la désaffection du peuple pour la chose publique en général et pour les élus de la nation en particulier. Le danger évident ici est que ces débats et décisions de l'Assemblée risquent de ne pas être pris au sérieux, car les populations garderont toujours en mémoire, cette impression de gôinfrerie que les députés donnent aux différentes couches sociales. « Ces gens-là, ils sont pires que les membres de l'A.N.R. La seule différence est qu'ils ont organisé officiellement leur bouffe, leur rapacité, alors que les commissaires du peuple à l'A.N.R. prenaient des détours, usaient d'artifices, grotesques certes, pour se remplir les poches » a déclaré avec dédain, un agent permanent de l'Etat. Mais ce qui est heureux, est que certains députés résistent encore à cette tentation de s'enrichir à tout prix à partir de leur fonction parlementaire.

LE GROUPE CONVERGENCE PRONE LA REDUCTION DU BUDGET

Ainsi, les députés du groupe parlementaire "Convergence" (le groupe parlementaire Convergence comprend NCC du Professeur Albert Tévoédjre, MNDD de Me Bertin Borna, et UND du Président Ahomadégbé) ont opéré une sortie fracassante en s'opposant à certains éléments du budget. Ce groupe parlementaire a souhaité la révision à la baisse des salaires et autres avantages des députés, la réduction du cabinet civil et militaire du Président de l'Assemblée nationale, de même que l'examen de l'opportunité ou non d'octroi de fonds spéciaux. Un député NCC qui a, tout compte fait, voté le budget, s'est écrié en déclarant que « le peuple béninois qui nous a mandatés ne comprendra pas qu'un petit groupe d'individus veuillent se constituer en nomenclature pour tout prendre alors qu'il y a des écoles sans toit et des maternités sans lit ». Des propos démagogiques, ont murmuré certains de ses collègues. Seulement, quel-

le que soit la nature de ces paroles, l'opinion publique retient que dans l'hémicycle, il existe un courant qui se souvient et rappelle la misère du peuple. Car en réalité, si plusieurs « propos démagogiques » du même acabit provenant de la majorité des députés avaient été prononcés, on aurait assisté à une réduction considérable des appointements et autres indemnités des élus du peuple. Le Président Adrien Houngbédji qui a d'ailleurs senti venir le danger s'est rapidement rattrapé en supprimant les 30 millions de fonds spéciaux, en acceptant de percevoir la rémunération de base du député et en rejetant les 200.000 F. CFA d'indemnité de logement. C'est sans doute là un véritable coup d'éclat qu'il vient de réaliser. Il se retrouve désormais au même diapason que le NCC de M. Albert Tévoédjre dont le groupe a été à l'origine de tous ces bouleversements qui proposent la réduction du budget de l'Assemblée Nationale. C'est peut-être là le premier épisode électoral entre deux hommes, deux personnalités, originaires du même département, qui nourrissent les mêmes ambitions politiques. Mais l'essentiel n'est pas là, puisqu'il ne concerne que subsidiairement et même de très loin le peuple béninois : ailleurs sont ses véritables préoccupations. Hier c'étaient les APE gravitant autour du pouvoir qui mettaient, sans scrupule, tout en œuvre pour accumuler indemnités et autres avantages (en espèce et en nature) pour tripler, quadrupler, quintupler leurs salaires de base ; hier encore c'étaient les ministres qui s'attribuaient des rémunérations princières ; aujourd'hui c'est le tour des élus du peuple qui veulent poussés par une sorte de tempête d'une surenchère débridée, damer le pion aux membres du gouvernement. A qui le tour demain lorsqu'on connaît la misère à peine cachée dans laquelle vivent non seulement la grande partie de nos populations mais aussi certains hauts serviteurs de l'Etat qui s'efforcent de demeurer loyaux et dignes.

Alors, la seule question valable qui vient à l'esprit est : et le peuple

dans tout cela ? Tout laisse d'ailleurs à penser qu'il est définitivement oublié, tant la soif de l'enrichissement et la folie de la gloutonnerie semblent avoir saisi plus d'un. Voici pourtant venus des temps que nous aurions voulu nouveaux parce que fraternels, solitaires, mais qui, malheureusement, fondent le règne de l'individualisme, de l'égoïsme le plus outrancier, de la voracité la plus dévastatrice.

Dans l'absolu il n'est pas impensable et scandaleux qu'un haut fonctionnaire béninois veuille gagner au moins le SMIG français (300.000 francs CFA), qu'un ministre et un député béninois perçoivent le double du SMIG français. Malheureusement tout ici-bas est relatif et le Bénin d'aujourd'hui, comme celui d'hier, n'est pas la France. Sans souhaiter ni surtout vouloir prôner le nivellement par la base de toutes les rémunérations servies par l'Etat et qui verraient le premier magistrat de notre pays aligné en vivres, en solde et en tabac au même niveau que le manoeuvre ou le soldat de 2ème classe, il n'est donc pas inutile de rappeler que le salaire minimum dans l'administration est de 17.500 francs par mois, qu'il est inférieur à 14.000 francs dans le secteur privé et qu'il est encore plus bas dans le secteur agricole. Que dire des milliers et des milliers de chômeurs de tous âges qui ne disposent d'aucun revenu et qui crouillent dans le dénuement le plus complet. Dans un tel contexte, dans une telle situation générale, est-il décent, est-il juste, est-il charitable... de vouloir s'attribuer à soi tout seul, sur les maigres ressources de l'Etat, trente, quarante, cinquante fois (et dans certains cas plus) le SMIG alors qu'autour de nous des âtres humains comme nous, crèvent de faim ?

Nous avons tout besoin de reconversion, surtout mentale, afin que la réflexion devienne sereine, que notre comportement devienne plus humain, donc plus décent, que l'individualisme, l'égoïsme, l'apréhension au gain facile... cèdent le pas à l'équité, au partage, à la solidarité, à la fraternité.

Brice Sagbo

REPONSE AU JEU LA GRILLE A DECODER de la page 5

1 = P - 2 = R - 3 = E - 4 = S
5 = U - 6 = M - 7 = T - 8 = I
9 = O - 10 = A - 11 = L - 12 = G
13 = N - 14 = N - 15 = V.

REPONSE AU JEU LA ROUE MESSAGE de la page 5

En partant de la lettre pointée C et en sautant une lettre sur deux, on peut lire :

« CHACUN POUR SOI, DIEU POUR TOUS ».

LA CROIX DU BENIN

Rédaction et Abonnements
« LA CROIX DU BENIN »
Changement d'adresse

B. P. 105 - TEL. 32-11-15

Compte : C. C. P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

CAKPO ASSOGBA

Dépôt légal n° 726

Tirage : 6.500 exemplaires

Imprimerie NOTRE-DAME TEL. 32-12-01

COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien 4000 à 6000 F CFA (80 à 120 FF)

Abonnement de Bienfaiteur 6000 à 8000 F CFA (120 à 160 FF)

Abonnement d'Ami 8000 F CFA et plus (160 FF et Plus)

Changement d'adresse 100 F CFA

B. P. 105 - TEL. 32-11-15

Ordinaire 2400 F CFA

Avion 3460 F CFA

3640 F CFA

3640 F CFA

88,40 FF

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

3200 F CFA

PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE GERER AU MIEUX LE PATRIMOINE NATUREL

Donner un prix à la nature... Cela peut paraître prétentieux, voire idéaliste. Et pourtant, tel est désormais le leitmotiv des environnementalistes. Ils sont aujourd'hui assez nombreux à penser et à défendre avec acharnement l'idée novatrice d'une comptabilité environnementale. Au Bénin comme ailleurs, on s'achemine vers l'adoption d'une nouvelle devise qui devra consacrer la fin de toute exploitation abusive et irrationnelle des ressources naturelles.

Pendant trop longtemps, notre erreur à tous a été de croire qu'il nous était possible de continuer éternellement à consommer et à abuser des ressources naturelles ou à exercer impunément toutes sortes de pressions sur la nature. C'est tout le contraire qui doit désormais prévaloir si tant est que nous voulons restaurer à la nature son caractère sain, sacré et précieux. Certes, il ne sera pas toujours aisé de donner un prix à certains attributs de l'environnement tels que l'eau, l'air, la végétation et la faune dont la valeur n'est pas toujours financièrement quantifiable et dont la perte est aussi parfois irréversible.

Il n'en faut pas plus pour que l'humanité convienne aujourd'hui de la nécessité de gérer son patrimoine naturel avec un peu plus de parcimonie et de rigueur. Autrement, la postérité nous en vaudra de ne lui avoir pas laissé les conditions optimales d'un développement durable. L'instinct de gaspillage et de rapacité qui consiste à jouir des ressources naturelles avec une sorte de prodigalité extrême sans se soucier du lendemain, relève tout simplement d'une réinoculation au développement vrai qui se trouve ainsi hypothéqué. Alors, nous gagnerons encore beaucoup à réajuster ou à réviser nos rapports avec la nature, notamment avec l'ensemble des écosystèmes qui font vivre l'Homme. C'est donc en clair, d'une inversion de tendances et d'une révolution des mentalités les plus endurcies qu'il s'agit pour amener tous les usagers de l'environnement à être plus sensibles à la valeur écologique, matérielle et économique de nos ressources naturelles dans toute leur diversité.

Au vrai, le plus important ici est que cette notion de valeur, dans le contexte de l'environnement, ne saurait se limiter à une simple appréciation qualitative du patrimoine écologique dégradé ou pillé. Mais, le moment est plutôt venu de quantifier la somme des mutations et dommages causés à l'environnement du fait des activités des hommes, par le biais de l'industrialisation incontrôlée, de l'agriculture ou encore du fait de l'urbanisation. Pour ce faire, il importe d'aller un peu plus loin qu'une évaluation approximative ou théorique de ces préjudices écologiques pour donner un contenu concret et une portée réelle à ce qu'il est désormais convenu d'appeler la **Comptabilité environnementale**.

ADOPTER DES PRATIQUES ECONOMIQUES DURABLES

En clair, cette comptabilité appliquée à l'environnement n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel il faudra donner un prix à l'écologie grâce à une évaluation monétaire des dommages causés à l'environnement. Par conséquent, il est désormais opportun de convertir en espèces sonnantes et trébuchantes les coûts des dégâts environnementaux et autres accidents écologiques. Mieux, l'idéal ici, est de faire de la comptabilité environnementale un outil important pour l'intégration des coûts de l'appauvrissement, de la raréfaction, de la dégradation ou du pillage des ressources naturelles dans les bilans économiques nationaux.

Dès lors, s'il y a un besoin qui presse, c'est de doter notre pays d'un système de comptabilité du patrimoine naturel. Et ce ne sera là que l'occasion de combler un vide ou de combler une lacune dans notre approche simpliste du Développement, toujours plus soucieuse de rentabilité immédiate que de durabilité. Or, il nous faut maintenant admettre qu'en matière de bien-être, la préservation des écosystèmes qui font vivre l'homme, est plus importante que l'accumulation éphémère des biens matériels. C'est dire également que notre propension à évoquer le progrès pour justifier les situations quotidiennes de destruction de la nature et de pollution du cadre de vie collectif, ne résiste plus à la critique.

Mais alors, que faire pour améliorer et rationaliser les rapports de production, d'exploitation et de consommation de l'Homme avec son environnement ? Là-dessus, il s'agit de trouver les moyens par lesquels on pourra convaincre les décideurs politiques, les économistes, les investisseurs, les hommes d'affaires, les promoteurs, notamment immobiliers, les opérateurs économiques et plus globalement, tous les usagers de l'environnement à adopter des pratiques économiques durables qui ne menacent plus les écosystèmes. Et c'est justement là où la comptabilité devra se révéler très utile d'autant plus qu'avec cet outil, il s'agira de planifier nos modestes ressources naturelles plutôt que d'improviser. Une improvisation qui se traduit par le fait que les impacts sur l'environnement de l'activité économique passée, présente ou future sont ignorés dans les programmes de politique gouvernementale ou dans les pratiques des agents économiques. Or, la finalité de cette Planifi-

cation environnementale, réside justement dans cette opportunité qu'elle offre aux décideurs politiques de pouvoir réorienter les projets de développement et l'activité économique dans un sens plus conforme aux exigences d'une meilleure appréciation du fait environnemental. Ainsi, un projet de développement ne sera plus agréé simplement parce qu'il aura été jugé financièrement et économiquement rentable, mais il faudra aussi et surtout qu'il ne soit pas jugé suicidaire pour l'environnement et nocif pour la santé des populations. Car, ne l'oublions pas, le droit à un environnement sain, satisfaisant et durable est un droit imprescriptible auquel le Bénin a souscrit. (Voir article 27 de la Constitution du 2 décembre 1990).

QUI POLLUE DOIT PAYER ET REPARER

Sur cette base il y a forcément un juste équilibre à trouver entre les impératifs du Développement et les exigences de protection de l'environnement. C'est d'ailleurs cela la philosophie même du Plan d'Action Environnemental (P.A.E) auquel ont pleinement adhéré les participants à l'atelier national sur la politique environnementale du Bénin tenu du 30 mars au 03 avril dernier à l'INFOSEC. Au reste, si l'on se croit aujourd'hui obligé de planifier l'environnement, c'est moins pour se satisfaire d'une simple comptabilisation ou d'un inventaire exhaustif des ressources naturelles que pour assurer une évaluation exacte des pertes que la société a déjà subies ou pourrait subir à l'avenir en termes de potentiel écologique si les systèmes actuels de production et d'exploitation dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie... sont maintenus.

C'est pourquoi l'idéal de Planification environnementale à souhaiter pour notre pays est celui-là même qui porterait à la connaissance des gouvernants et de tous les utilisateurs de l'environnement, des données fiables aussi bien sur les coûts sociaux de la dégradation végétale (défrichement, déboisement, feux de brousse, érosion des sols, transhumance... etc) que sur les coûts des préjudices engendrés par une surexploitation ou un pillage des ressources faunistiques et halieutiques. Mais, ces données, il faut en convenir, ne serviront pas seulement à constater la nature des dégâts écologiques et le niveau de dégradation de nos ressources naturelles ; elles doivent surtout aider à justifier l'opportunité, sinon la nécessité d'une réparation suffisante des dommages causés à l'environnement. Et voilà qui nous conduit tout droit au fameux principe du « pollueur-payeur » (qui pollue doit payer). Qu'il s'agisse de pollution industrielle (entreprises chimiques...) de pollution atmosphérique (ouvriers, artisans, motocyclistes, transporteurs, voirie...), de pol-

lution marine (dépôt de déchets toxiques, déversement d'eaux usées, de boues humaines...) ou de pollution liée aux bruits (discothèques, moulins, klaxonnements intempestifs... etc).

Dès lors, il ne reste plus qu'à rallier tous les utilisateurs de l'environnement et même tous les humains qui jouissent des bienfaits de la nature, autour du principe d'une taxation des activités à l'origine de la dégradation de l'environnement. Mais, outre les activités polluantes les plus incriminées (agriculture, industrie, énergie, urbanisme, transports... etc), d'autres secteurs tels que l'hôtellerie et le tourisme pourraient également être concernés par ce système de taxation au profit de la sauvegarde du patrimoine naturel.

GRANDE EST LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

Le plus difficile reste à faire : comment intégrer ce principe du « pollueur-payeur » dans les mœurs économiques béninoises ? Comment faire accepter et faire appliquer ce nouveau principe dans une société qui a toujours cru à la gratuité des ressources naturelles et où les projets économiques ont toujours été conçus hors normes environnementales ? Comment faire admettre à nos mentalités que le bruit et le défaut d'hygiène, de salubrité... dégradent la nature. Là réside le plus grand défi alors même que l'Etat a, à ce niveau, une importante responsabilité à assumer en sa qualité de propriétaire de plusieurs entreprises polluantes. Alors, on attend de voir si le gouvernement béninois qui clame avoir pris conscience de l'enjeu environnemental, saura faire peser, au besoin, la balance de l'environnement en renonçant à sa politique de laxisme ou en considérant uniquement des intérêts et du progrès matériels. En tout cas, le gouvernement béninois nous aura donné le meilleur exemple de protection de l'environnement lorsqu'il lui arrivera un jour de renoncer à un projet économique rentable et générateur d'emplois par simple souci de préservation du capital écologique national.

Certes, c'est un défi qui prend les allures d'une mise à l'épreuve. Mais, il n'est certainement pas hors de portée si l'on en fait une option politique (avec toutes ses implications !). Et c'est cela que devra prouver le gouvernement en se démarquant de l'attitude fugitive qui consiste à laisser polluer pour prétendre réparer après coup. Encore qu'il ne s'agira là que d'une tentative de réparation des dommages causés à la nature. Car, prise dans son sens premier et dans sa dimension immanente, la Nature n'a pas de prix qui soit payable. Et voilà pourquoi, cela vaudrait mieux de ne même pas avoir à détruire, à polluer, ou à dégrader l'environnement. Mais, si seulement cela était possible...

Laurent Quenum

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

QUE SIGNIFIE AU JUSTE LE MOT FOODO ?

Le mot foodo (1) n'existe au Bénin que dans le parler des gens de Sèmèrè (région de Jugu dans l'Atacora). Cette langue d'origine guang se rattache à l'aire culturelle gonga dans la moitié septentrionale du Ghana. Toutefois, le nom foodo n'est en usage dans aucun autre parler guang en dehors de la langue de Sèmèrè, véritable îlot linguistique en République du Bénin.

Les migrants venus de Salaga et de sa région dominent les autochtones du site du futur village de Sèmèrè auxquels ils ont imposé leur pouvoir politique et leur culture (2), n'utilisaient pas encore ce nom de foodo au moment où ils vivaient encore au Ghana avant leur grande aventure. En effet, c'est à la recherche d'un pouvoir magique devant leur assurer infailliblement des victoires militaires sur tous les ennemis rencontrés au cours de leur périple qu'il leur fut conseillé de se rendre chez Ousman Dan Fodio de Sokoto, détenteur d'une telle recette. Malgré tous leurs efforts, ils ne devaient jamais rencontrer le grand prédicateur peul dont le nom est devenu pour eux une sorte d'obsession : Fodio ! Fodio ! Fodio ! etc, ne cessant-ils de répéter comme s'il suffisait de passer son temps à scander ce nom pour qu'arrive la solution miracle à leurs difficultés militaires. Résignés par la force des choses à s'installer sur le site de la future localité de Sèmèrè, ils lui donnèrent comme toponyme Foodo (déformation de Fodio) au moment où ils se désignaient eux-mêmes par ce même nom. Aucun indice ne nous permet aujourd'hui de savoir si Foodo a simultanément, dès le départ, désigné la localité et ses habitants, si le toponyme a précédé l'ethnonyme ou vice-versa. Quelqu'il en soit, utilisé comme toponyme, Foodo deviendra par la suite synonyme de Samèrè (Sèmèrè) dénomination qui lui est postérieure. Ethnonyme, il désignera la même réalité socio-culturelle que Gbazantché, l'homme de Gbanja, c'est-à-dire de gonga d'où sont originaires les envahisseurs ghanéens).

Toponyme et ethnonyme, Foodo est également utilisé pour désigner la langue d'origine guang parlée à Sèmèrè ; langue que d'aucuns appellent le Gbazantché ou plus vulgairement aujourd'hui, le sèmérois.

Plus des décennies après la création de Foodo par la communauté socio-culturelle Foodo locutrice du foodo, ce nom deviendra celui du nouveau marché sis dans la région d'Awotobi dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres de Sèmèrè. Ce point de ralliement socio-économique s'anima après celui de Shanda et avant celui de Boole, le même jour que celui d'Aléjo. De façon consécutive, il sera aussi le nom de l'un des six jours (sept pour les gens de

Sèmèrè) de la semaine traditionnelle Gbazantché. Il est, avec Kpénsa, l'un des deux jours où se fait la célèbre cérémonie de l'ordalie antisorcière — Apéem — au quartier Kpakpalaré à Sèmèrè.

CONCLUSION

Utilisé pour désigner la localité de Sèmèrè, ses habitants ainsi que leur langue, le vocable foodo est aussi le nom d'un marché — aujourd'hui disparu — de la région de Sèmèrè et celui de l'un des six jours de la semaine traditionnelle des Foodobé (3) ; inexistant dans les parlers guang du Ghana, il apparaît comme le mot le plus riche en significations de tout le vocabulaire de la langue de Sèmèrè.

A. Félix Iroko

NOTES

(1) Parmi nos nombreux informateurs à Sèmèrè nous tenons à remercier en particulier :

— Zaratou Agolo, née vers 1890, ménagère et tisserande au quartier Kpakpalaré.

— Isiakou Agolo, né vers 1937, cultivateur, quartier Kpakpalaré.

— Ibrahim Kotolo, né vers 1920, cultivateur, quartier Gbanjari.

— Ibouma Troucou Yola, né vers 1915, cultivateur, quartier Trucaré.

— Yacoubou Troucou Yola, né vers 1920, cultivateur, quartier Trucaré.

(2) Pour de plus amples informations sur l'histoire de Sèmèrè, le lecteur consultera avec intérêt les travaux de :

— BERTHO (J.) : « Trois îlots linguistiques du Moyen-Dahomey. Le Tshumbali, le Bazantché et le Basila ».

— In Bulletin de l'IFAN, B XII, 1951 pp. 872-239.

— CORNEVIN (R.) : « Eléments Guang au Togo et au Dahomey ». In Encyclopédie Universelle d'Outre-Mer, Fasc. 47, Vol. IV, juillet 1954, pp. 236-239.

— PERSON (Y.) : « Esquisse sociale et historique des Gbazantché de Samèrè (Sèmèrè). Cercle de Djougou ». In Bulletin de l'IFAN, B ; 1956, pp. 202-227.

— CORNEVIN (R.) et PERSON (Y.) : (notes de) : « Au sujet des Bazantché ou Gbazantché de Sèmèrè (Cercle de Djougou-Dahomey) ». In Bulletin de l'IFAN, B. T. XXIV, série B, N° 34 1962, pp. 627-632.

— PAINTER (C.) : « The Guang and West African Historical Reconstruction ». In Ghana Notes and Queries, Novembre 1966, N° 9, pp. 58-66.

(3) Pluriel de Foodo.

LE DROIT DE L'ENFANT AU DEVELOPPEMENT : VERS UNE METHODOLOGIE D'INTERVENTION AUPRES DES JEUNES

« Le droit de l'enfant au développement est inscrit dans la nature même de l'évolution de l'être humain : de la naissance à la prime enfance ; de la prime enfance à la pré-adolescence ; de la pré-adolescence à l'adolescence puis de l'adolescence à l'âge adulte ». C'est en ces termes que s'exprimait S. Exc. Mgr Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou à l'ouverture de la 3ème session de formation des animateurs urbains sur les enfants en situation difficile en Afrique francophone et lusophone, tenue du 9 au 28 mars 1992 au Centre Paul VI sis derrière l'église Saint-Michel de Cotonou. Ils étaient une trentaine de participants venus d'Angola, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Rwanda, du Sénégal, du Togo, du Zaïre, du Zimbabwe, du Brésil et du Bénin. La profondeur du thème choisi pour la circonstance : « Le droit de l'enfant au développement » bénéficia d'une attention particulière auprès des autorités politico-administratives du Bénin et de l'UNICEF. D'ailleurs elles étaient respectivement représentées tant à l'ouverture qu'à la clôture par Mme Véronique AHOYO, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales, M. Yves YEHOUËSSI, Ministre de la Justice et de la Législation (uniquement à la clôture) et Mme MENDOZA de l'UNICEF.

Les participants à cette 3ème session de formation tenue au Bénin après celles du Sénégal (février 1991) et de la Côte d'Ivoire (juillet 1991) ont eu le mérite de réfléchir à la conception d'une méthodologie d'intervention auprès des enfants, des jeunes, à partir de l'Afrique, et de se pencher sur comment la maîtriser en vue d'en faciliter la pratique sur le terrain.

SOYEZ LES DEFENSEURS DES ENFANTS

Le problème des enfants en situation difficile et surtout des jeunes de la rue, réside essentiellement dans leur passage brusque de 3,4,5,7 ans à l'âge adulte, accusant ainsi un retard dans leur développement. Il s'agit donc pour l'animateur d'essayer de corriger ses sauts (dans le vide) pour offrir aux enfants une sorte de contre-partie, de redressement. Ceci implique pour lui une parfaite connaissance des différentes étapes du développement de l'enfant pour comprendre que le déséquilibre observé dans le comportement de ces jeunes est dû au fait qu'ils n'ont pas suivi toutes les étapes du développement auxquelles ils avaient droit. Dès lors Mgr de Souza invitait chaque animateur à s'appuyer sur ces lacunes d'origine sociale pour se faire le défenseur de ces enfants et exercer une certaine pression sur les différentes institutions sociales afin d'influencer leur structure en faveur du développement harmonieux des enfants.

QUELQUES STRATEGIES POUR LA SAUVEGARDE DU DROIT DES ENFANTS

Prenant conscience de l'ampleur de cette tâche et faisant une analyse des

étapes de la procédure législative, de l'initiative de la loi à sa promulgation en passant par sa discussion, et après s'être rendus compte de l'indadéquation des textes de loi par rapport aux réalités vécues par les enfants et les jeunes, les participants en sont arrivés au constat qu'aucune place n'est laissée aux citoyens pour élaborer des lois. Cependant des préoccupations existent et exigent que l'on trouve des stratégies pour influencer ce processus qui, à tout point de vue, nous échappe. La définition des actions claires et précises soutenues par un suivi systématique permettra donc de peser dans la balance de l'élaboration des lois à toutes les étapes depuis leur initiative jusqu'à leur promulgation. Ainsi, des interventions par personnes interposées en groupes organisés, la sensibilisation du parlement ou du gouvernement, la provocation des projets de lois sur des questions précises en faveur de la communauté, la pratique des pétitions à déposer sur le bureau de l'Assemblée, la saisine des structures étatiques par les individus, les ONG ou groupes de pression, ou l'élaboration par « nous-mêmes » de « nos » propres projets de lois sont autant de stratégies envisagées par les participants à cette session de formation en vue de la sauvegarde du droit des enfants. D'ailleurs ceux-ci se sont appropriés certains droits dans leur vie de tous les jours dans la rue à savoir, entre autres, la libre expression, l'auto-formation, l'éducation (formation informelle), le savoir-faire, la survie, la communauté (famille, recherche d'affection), la protection, la défense et l'information. Il s'agit donc pour les animateurs d'aider les enfants, les jeunes à user de leurs droits acquis sur le terrain pour en obtenir la reconnaissance officielle aussi bien au niveau public que législatif. Ce travail requiert pour l'animateur un militantisme sur un chemin où les ennemis ne manqueront certainement pas. Mais il lui faudra faire un choix entre les nantis et les pauvres dont font partie les jeunes en situation difficile.

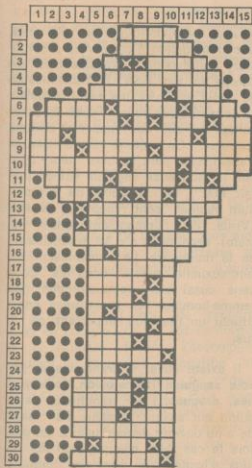
Toutefois la question de l'organisation des enfants et des jeunes reste la condition fondamentale pour la défense des droits acquis et la conquête de nouveaux droits. L'animateur doit donc renforcer les organisations existantes, stimuler la création de nouvelles et susciter en leur sein la conscience de la défense des droits acquis et l'expression de leurs sentiments pour se développer.

En procédant à la clôture de cette 3ème session régionale de formation des animateurs urbains, Mme Véronique AHOYO et M. Yves YEHOUËSSI, respectivement Ministres du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales, et de la Justice et de la Législation ont invité les participants à mettre en application la méthodologie de recherche-action à laquelle ils sont parvenus dans leurs différents pays afin de pouvoir dire : « nous avons fait ce que nous avons pu pour la promotion des enfants ».

Guy DOSSOU-YOVO

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISES



Horizontalement.

— 1. Sous-préfecture du Bénin. — 2. Magasin de l'entrepoint d'un navire. — 3. Foula. — 4. Archipel de l'Amérique centrale. — 5. Agé. Période. — 6. Fange. Mesures agraires. Lentilles. — 7. Gâtés par la moisissure. Non. Ouest-est. — 8. Des restes. Choix. Déplacés. — 9. Détérioré. Charge. Manquera. — 10. Algérie. Orient. Escarpé. — 11. Astucieux dans un sens. Avachis. — 12. Conjonction. Déchiré. — 13. Susnommés. — 14. Guêpe solitaire. — 15. Frisé. Porion. — 16. Individus. — 17. Aller à l'intérieur. — 18. Vicairie. — 19. Petit socle pour jouer au golf. Cri de douleur. — 20. Une belle fleur. — 21. Ovoides. — 22. Pas. Saint. — 23. Salpêtre. — 24. En matière de. Lentilles. — 25. Mis en circulation. Note. — 26. Bride. Altesse royale. — 27. Sur la rose des vents. Fleuve d'Espagne dans un sens. — 28. Partie d'une figue. — 29. Bière anglaise. — 30. Evaluation.

Verticalement.

— 1. Poumons des animaux de boucherie. — 2. Volée. — 3. Voyelles de toit. Gaélique. — 4. Avachi. Institut Universitaire de Technologie. Epoque. — 5. Etre de garde. Amélioration. — 6. Sapajou. Ville de l'Orne. Montée. Dêvêue. Fréquent. — 7. Consonnes de case. Nouvelles

PROVERBES

C'est avec le bâton que tu as dans la main quand survient un serpent que tu le frappes ou que tu le tues.

Un homme reçoit un visiteur imprévu. Il lui offre à manger ce qui reste. Pour s'excuser du menu, il cite le proverbe.

des Editions Africaines. Consonnes de case. Entravèrent. Pronom. Choisi. — 8. Lac des Pyrénées. Cordons pour tirer. Impartial. Difficulté. Note. Enlever. — 9. Estropié. Conformement. Note. Champion. Empoignait. — 10. Eventaire. Activités physiques. Fusionneraient. Ajustés. — 11. Pronom personnel. Recueil de mots d'un auteur. Fin latine. Pièce rigide du squelette. — 12. Ventilés. Bourrent. — 13. Chose latine dans un sens. Océan. En matière de. — 14. Elle ne perçoit pas les sons. — 15. Fils d'Isaac et de Rebecca.

(Réponse en page 11)

LA GRILLE A DECODER

P	3	7	8	7	4	5	4	3
R	10	5	7	8	3	2	7	3
E	11	3	3	8	12	5	13	14
U	3	14	13	14	3	4	4	3
S	7	13	5	14	3	3	7	
6	13	1	2	3	7	4	7	3
3	14	5	8	13	4	4	5	2

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

(Réponse en page 2)

CHIFFRES CODES

Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=15
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=21
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=29
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=16
Δ	Δ	Δ	Δ	Δ	=11
18	23	9	26	16	

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des symboles. Un même symbole représente toujours un même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale, se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se trouve derrière chacun des symboles utilisés.

(Réponse en page 11)

LA ROUE MESSAGERE



« Laissons à Dieu le soin de s'occuper des autres ».

A l'aide de l'explication ci-dessus, trouvez le message proverbial inscrit sur la roue. Pour le découvrir, partez de la lettre pointée et tournez dans le sens des aiguilles d'une montre. Vous devez sauter un certain nombre de lettres chaque fois, et toujours le même nombre. Si vous avez bien choisi ce nombre vous reconstituerez ce proverbe qui compte six mots.

(Réponse en page 2)

FAÇONS DE PARLER

LE LANGAGE IMAGE

AVEC LE MOT « GUERRE »

Nom de guerre : pseudonyme d'un artiste, d'un comédien, d'un écrivain.

Au sens propre, l'expression s'appliquait au surnom porté par les soldats qui s'enrôlaient.

« Guerre des nerfs » : ensemble de procédés visant à affaiblir le moral de l'ennemi en sapant sa résistance nerveuse par un habile dosage de mesures de conciliation et de menaces.

« Les honneurs de la guerre » : les conditions honorables qui permettent de se tirer au mieux d'une situation embarrassante. On dit, par exemple : « s'en tirer avec les honneurs de la guerre ».

« La guerre en dentelle » : la guerre telle qu'on l'imagine au XVIII^e siècle, une guerre avec des manières raffinées.

« La drôle de guerre » : nom donné à la première phase de la Seconde Guerre mondiale à cause du calme qui régnait à ce moment-là sur l'ensemble du front.

« De bonne guerre » : loyalement, en toute honnêteté.

Au XVI^e siècle, « la bonne guerre » était celle où les combattants tentaient dans la mesure du possible, de concilier les lois de la guerre avec les règles élémentaires de l'humanité.

« Faire la guerre à... ou contre quelqu'un ou quelque chose » : s'employer à réprimer quelque chose... à neutraliser quelqu'un.

Et enfin, « à la guerre comme à la guerre » : il faut s'accommoder de toutes les situations, malgré les inconvénients qu'elles peuvent comporter.

LES MOTS ET LEUR HISTOIRE

« LEGENDE »

Dans de nombreux couvents de moines, la règle veut que le temps consacré aux repas en commun ne soit pas perdu : un moine est désigné pour lire à haute voix l'histoire d'un saint ou d'un martyr.

Les moines appelaient cela autrefois : une légende... du latin legenda », choses devant être lues.

Mais le déclin de la foi ayant semé le doute sur l'exactitude de ces récits, le mot légende a pris peu à peu le sens d'histoires fabuleuses ou de propos mensongers.

LE BON LANGAGE

A PROPOS DE L'ADJECTIF « FASTE »

« Faste », aujourd'hui, a le sens de : heureux, favorable... un jour faste.

Mais dans l'antiquité romaine, un jour faste était un jour où il était permis par les dieux d'exercer certaines fonctions et d'accomplir certains actes.

Le contraire actuel de « faste » est « néfaste » (marqué par des événements funestes).

Remarque : Il existe aussi le nom « faste », un déploiement de magnificence, de luxe.

On dira par exemple : le faste d'une cérémonie.

« NOTOIRE » et « NOTABLE »...

Le mot « notoire » peut caractériser une chose, au sens de : qui est bien connu. Il est notoire que...

Le nom correspondant est « notoriété ». La notoriété (la réputation, le renom) s'applique plus couramment à un être que l'adjectif « notoire ». On dit cependant un criminel notoire... bien connu comme tel.

Notoire doit être distingué de « notable » qui signifie : digne d'être remarqué, d'être noté. Quand il devient un nom, le « notable » est celui qui occupe une situation importante. On dit aussi « notabilités » en parlant de personnes en vue, par leur situation ou par leur autorité morale et intellectuelle.

« VENENEUX » ET « VENIMEUX »

Il ne faut pas confondre les adjectifs « vénénieux » et « venimeux ».

Vénénieux, s'applique à un objet qui contient du poison : Ce champignon est vénénieux.

Venimeux qualifie un animal qui a du venin : « La morsure de ce serpent est venimeuse ».

On parle aussi du dard venimeux d'une abeille.

Au sens figuré, venimeux ou venimeuse peut s'appliquer à une personne très méchante ou à ses propos : des paroles venimeuses.

Il faut noter que seul venimeux a des dérivés : venimeusement et venimosité, tous deux rarement employés.

AUTOUR D'UN MOT

« MARTYR »...

Un « martyr » est celui qui a souffert des tourments ou la mort pour sa foi ou sa croyance.

Au masculin c'est un « martyr » (MARTYR), au féminin c'est une « martyre » (MARTYRE).

Quant au supplice ou la mort endurés c'est le « martyre » (MARTYRE).

Par extension de sens, le mot martyre (RE) s'applique à une grande douleur ou à une grande souffrance : le martyre (TYRE) d'un malade.

REFLEXION

LE CHRETIEN FACE AU SIDA

1. — FACE AU SIDA, AGIR
AU REGARD DE LA FOI

A l'issue d'une table-ronde au sujet de la « Réflexion chrétienne sur le Sida », il me vient à l'esprit de partager avec le peuple chrétien et toutes les âmes de bonne volonté mes convictions personnelles devant le Sida, un mal qui frappe notre siècle.

Dans ma réflexion, je ne vous apprendrai rien de nouveau. Mais je suis persuadé que vous y trouverez ce que vous apportez vous-mêmes certainement des convictions de votre foi et de votre attachement au Christ Seigneur et à son Eglise.

Il s'agit pour nous tous chrétiens, avec l'aide de l'Esprit Saint de « discerner la volonté de Dieu » face à cette épreuve du SIDA : c'est-à-dire, d'exercer une vigilance, de chercher ensemble des points de repère, d'apprendre à choisir ce qu'on doit faire pour vaincre ce fléau, à l'échelle planétaire ou au moins de limiter les dégâts. Nous savons que cette maladie pose une exigence pressante de solidarité et d'entraide en même temps qu'elle nous invite à choisir d'agir de telle façon plutôt que de telle autre. Un médecin a-t-il le droit de refuser de traiter un malade du SIDA à cause des dangers qu'il présente pour lui ou a-t-il le droit de le mépriser ou de l'exclure ou de hâter sa fin ? Le discernement consiste ici à se rappeler que l'enjeu de soigner consiste à s'adresser d'abord non à l'organisme malade, mais au sujet unique qui porte un nom, qui exprime sa souffrance et son angoisse, qui recherche une certaine cohérence vitale, en quête de sens quand surgit l'impasse de la souffrance ou la brisure d'un avenir aux horizons incertains. Dans le cas du SIDA, il vaut mieux obéir à la loi murmurée au cœur et perdre la vie, plutôt qu'obéir aux lois de la cité. (cf Ps 118). Ce principe doit être fondateur de toute éthique bio-médicale. Pour qu'une conduite soit jugée humanitaire, il ne faut pas qu'elle soit uniquement pour moi, si pour les autres elle est destructrice. C'est ici qu'il nous faut aussi rappeler cet autre principe : « Agis en toutes circonstances de manière à cultiver l'autonomie d'autrui, et la tienne se développera par surcroît ».

La tâche du discernement moral tournera toujours autour de deux questions fondamentales : Quelles significations tel ou tel acte a et reçoit-il chez ses acteurs et destinataires ? Quelle direction objective cette conduite prend-elle à long terme et à court terme ?

Dans notre démarche, nous distinguons toujours le discernement moral mais aussi le discernement spirituel. Le discernement moral est commun à tout homme de bonne volonté ; le discernement spirituel est une manière chrétienne de discerner notre action au regard de la foi. Ici, le chrétien, par la médiation des Ecritures entrera

par le Révérend Père

Jean-Benoît Gnamboé
Professeur de Théologie Morale
Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah

dans l'Esprit du Christ pour sentir selon Lui. Je peux avoir non pas la réponse concrète pour mon action, mais une image de l'homme qui peut être horizon de sens, et aussi appel à la responsabilité personnelle et collective.

2. — PROBLEME MEDICAL.
LE SIDA EST DEvenu AUSSI
UN PROBLEME PASTORAL

Si le SIDA pose problème du point de vue de la profession médicale, il n'est plus exclusivement un problème médical ; il est devenu un problème social, économique, éthique et pastoral. Il est maintenant scientifiquement certain que la cause la plus fréquente de diffusion de cette maladie pas seulement chez nous en Afrique comme certains le pensent, soit la transmission hétérosexuelle ; ce qui lance un défi éthique à toute notre population et nous invite tous à une prise de conscience sérieuse du danger qu'encourt en particulier notre Continent et de la responsabilité que nous avons en tant que médecins, mais aussi en tant que parents et éducateurs. Les statistiques officielles du SIDA au Bénin ont été données les 28 et 29 octobre 1991 sur les ondes de la radio béninoise à l'occasion du forum tenu à Cotonou sur le SIDA à ces mêmes dates. On dénombre chez nous, au Bénin, vingt mille (20.000) séropositifs, cent quatre-vingt-cinq (185) malades souffrants, quatre-vingt-douze (92) et plus déjà morts. Sur huit-cent quinze millions neuf cent vingt mille (815.920.000) francs, les partenaires au développement n'ont pu voter que quatre cent trente deux millions quatre cent soixante mille (432.460.000) francs pour l'année 1992. Les chrétiens ne doivent pas se décourager dans l'affrontement de ce grand mal du siècle. Au contraire, loin de le considérer comme un châtiment ou une vengeance de Dieu dont on ne respecte pas les commandements, ils doivent accepter que c'est un appel à regarder la création dans une profonde relation de dépendance vis-à-vis de Dieu, à voir en elle une réalité filiale.

Le monde dépend de Dieu et il est bon parce que le Créateur est Bon. Dieu « Créateur du ciel et de la terre » selon notre profession de foi chrétienne, est le Dieu infiniment maître du temps et de l'histoire, distinct du monde sans qui le monde ne serait pas. La création, c'est le monde en sa totalité en tant que dépendant intégralement de Dieu pour être. Cette relation est un mystère, car Dieu est mystère.

Aujourd'hui, cette idée de dépendance semble heurter la conception

moderne de l'homme et du monde qui veut affirmer l'autonomie absolue de l'homme. Mais il faut remarquer que la véritable autonomie c'est la liberté.

La valeur par excellence à réaliser, c'est la liberté de l'homme, liberté qui, au sens (large) général du terme, signifie tout ce qui concourt à procurer à l'homme la possibilité d'être soi-même, l'autonomie dans toute sa plénitude. L'homme atteindra le sens final de son humanité là où il ne sera plus soumis à aucune forme d'aliénation (entendre toutes les formes d'asservissement, tout ce qui s'oppose à l'auto-réalisation de l'homme.)

Il faut que l'homme comprenne qu'il n'a pas choisi d'être ou de ne pas être. Il y a un « reçu » d'existence qui est condition de possibilité de sa liberté. Cela aussi, c'est une relation de dépendance. Et toute relation de dépendance n'est pas nécessairement un asservissement, une aliénation. Notre notion chrétienne de la création conteste vigoureusement une image de Dieu qui en ferait le destructeur de l'homme. Le SIDA, dans cette logique, ne peut pas être un châtiment de Dieu. L'épidémie de la maladie fut déclenchée par un concours de circonstances qui facilitèrent la transmission des souches très virulentes d'un virus ancien, à savoir des rapports sexuels d'un type quantitativement nouveau : (promiscuité homosexuelle organisée, généralisation de certains comportements amoureux, brassage des populations et voyages avec un élargissement important du choix des partenaires), introduction du sang d'autrui ou de produits divers dans le sang en circulation... Je ne suis pas compétent pour parler sur le plan médical mais je tiens à affirmer qu'il y a eu une cassure quelque part à cause de nous, à cause de notre comportement qui ne respecte pas cette relation de dépendance vis-à-vis de Dieu. Le monde n'est plus vu comme un terrain de construction de la liberté humaine. Créés libres, nous devons consentir de plein gré à accepter ce que nous sommes : don de l'amour de Dieu. Notre sentiment de dépendance doit donc se transformer en attachement. Et cet attachement est synonyme d'amour, un amour qui fait appel à notre responsabilité personnelle.

3. — LE SIDA, APPEL A
LA RESPONSABILITE PERSONNELLE,
AU CHANGEMENT DE
COMPORTEMENT SEXUEL, A
LA CONVERSION DE VIE

La transmission par voie sexuelle : c'est le mode de contamination le plus fréquent : dans la relation sexuel-

le avec séropositif porteur du virus, la contamination n'est certes pas toujours imprévisible. Massivement en Europe et aux USA, la transmission du virus touchait les homosexuels... La transmission touche aussi ceux et celles qui ont des rapports sexuels normaux. On prétend même que la transmission peut se faire même lorsque la muqueuse vaginale est en parfait état : les cellules de l'épithélium vaginal sont réceptives au HIV (Virus de l'immuno-déficience humaine) sans qu'il n'y ait traumatisme de la muqueuse. La transmission hétérosexuelle existe dans les deux sens aussi bien homme-femme que femme-homme. Les prostituées constituent un réservoir important de virus.

Il existe aussi la transmission par voie sanguine (transfusion, toxicomanes, drogues...) La transfusion sanguine qui assure le salut d'un malade a pu devenir dangereuse. C'est parfois le cas dans nos pays où les règles d'hygiène ne sont pas toujours respectées : le sang devient alors dangereux. Au Rwanda, ce sont 30 % de femmes enceintes qui sont atteintes et elles risquent à 50 % de donner le jour à un bébé séropositif. Là encore, la mère qui par principe donne la vie devient principe de mort ; par voie transplacentaire et périnatale (celle qui se produit par l'utérus à travers le placenta, de la mère au fœtus...), la transmission par le lait maternel (rare), enfin la transmission par greffe d'organes. Ajoutons la transmission par baiser profond où il y a échange de salive et généralement de micro-gouttelettes de sang et des muqueuses contenant ces mêmes cellules dendritiques. (cf le N° 5 de SIDALETTE, p. 23)

Le SIDA frappe à l'endroit même où se vit la relation et aussi la dépendance. En ce sens, il est menace pour l'espèce, pour la création qui en elle-même est en relation. Il peut bloquer le principe même de l'échange, de la relation, en tant que maladie mortelle. Il faut même s'inquiéter des conséquences d'une stérilité imposée aux personnes séropositives. Le virus atteint le principe même de la vie humaine, de la personne, de la création, le Créateur lui-même, le sang et les sécrétions sexuelles. Là où il y a la vie, là où on donnait la vie, c'est la mort qui circule. Là où il y a relation et même communion, il y a désormais rupture de communion, méfiance. Comme dit Tony Anatrela, « c'est à la fois contradictoire et terrorisant pour notre conscience humaine ».

Les personnes porteuses du virus doivent s'abstenir complètement des relations sexuelles, et pratiquer la continence totale. Quant à l'utilisation du Condom, nous y reviendrons. Le personnel sanitaire a-t-il le droit de notifier à l'époux ou à l'épouse la condition du conjoint ou de la conjointe, ou même à ses propres collègues ? Le secret professionnel est considéré par la conscience chrétienne et, en général aussi par la cons-

ciencia humaine, comme une haute valeur morale individuelle et sociale. Il est exigé par la dignité de la personne, par son autonomie dont il devient le signe. D'un autre côté, le secret apparaît lié à la croissance et au bien-être de la personne : sans lui, les rapports importants pour la vie personnelle et sociale comme ceux de la confiance, de l'amitié et de l'amour s'avèrent difficiles. **Le secret doit être une mesure nécessaire importante pour que la personne humaine atteinte par le HIV ne soit pas stigmatisée, marginalisée, discriminée.** A ce propos, le secret sera considéré comme une garantie efficace dans la lutte contre le SIDA. La norme doit être le respect du secret.

Il faut le reconnaître : il faut revenir à la promotion des valeurs morales, à la reconnaissance de ce Dieu auteur de la création et de sa loi. La méconnaissance de ce Dieu nous met dans une situation de détresse et d'angoisse, d'auto-destruction, d'auto-esclavage.

Le moment est venu de prendre plus en compte ce qui est conforme à la volonté divine : l'accomplissement du bien qui authentifie et concrétise notre relation de dépendance vis-à-vis de Dieu. Pour nous chrétiens, cette volonté divine s'exprime dans ce que nous appelons l'Alliance et qui se formule dans la Torah, dans la loi naturelle, d'abord inscrite dans toute conscience, dans la loi juive ensuite, dans la loi évangélique enfin. Cette Alliance est inscrite dans l'histoire à travers les destins du peuple juif d'abord, du peuple chrétien ensuite, qui constitue un témoignage concret de son existence.

Quand Dieu se désigne comme « notre Dieu » (Ex 3, 14), Il nous fait le don de choisir le bien.

Nous traversons une époque où chacun revendique son autonomie, une époque de permissivité morale où les hommes font plus confiance à eux-mêmes qu'à Dieu et oublient le don qu'il leur fait de choisir le bien. Il nous faut comprendre ici que l'interdit nous appelle à l'obéissance, mais sans cet appel à l'obéissance, nous ne serons pas libres, nous ne serons pas « homme », c'est-à-dire interlocuteurs que Dieu recherche en lui. Ainsi par exemple, le 5ème commandement de Dieu nous dit : « tu ne tueras pas » ; l'avortement est une violation du droit de la personne à la vie, donc violation de ce 5ème commandement de Dieu. En aucun cas, il ne peut être toléré. A ce sujet, des débats surgissent dans le principe de la cause à double effet.

Un exemple typique d'application du principe de l'acte à double effet est fourni par un seul cas : celui où une médication particulière ou une intervention chirurgicale (par exemple, l'ablation d'un cancer de l'utérus) directement destinée à sauver la vie de la mère provoquerait indirectement la mort du fœtus. Ici le salut de la mère ne serait qu'une conséquence inévitable d'une action qui, de soi, ne vise pas l'avortement. En dehors de ce cas, tout avortement même dans un but thérapeutique, est immoral et inacceptable. Même dans son application à l'avortement, celui-ci est strictement interdit, avec comme résultat de laisser mourir et la mère et l'enfant.

C'est finalement la défense et la valorisation de la personne humaine dans ses caractéristiques propres qui sont bien les critères fondant une vraie hiérarchie des valeurs morales. Respecter la personne humaine ici, c'est respecter Dieu dont elle est l'image. Vouloir son bien, c'est accomplir la volonté fondamentale de Dieu sur l'homme. Par respect de la personne humaine, on ne peut donc permettre à une femme sidéenne enceinte par exemple d'avorter sous prétexte que l'enfant qui va naître sera sidéen.

Nous devons donc savoir entendre l'appel que Dieu nous fait à l'obéissance à ses commandements en aidant les jeunes à éviter les relations sexuelles prématurées, avant ou en dehors du mariage, en exhortant et en nous efforçant de vivre dans la fidélité conjugale ou dans la chasteté parfaite par le développement progressif d'une vie intérieure : « si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez et vous l'aurez ».

Pour nous, la conversion ou le changement de comportement sexuel en particulier doit être une exigence prioritaire de notre vie. Quand on parle de conversion ou de changement, il faut comprendre :

- abandonner un comportement habituel pour entreprendre quelque chose de nouveau ;
- changer une manière de vivre antérieure pour se convertir à une expérience nouvelle ;
- délaissier une recherche de soi-même pour se mettre au service du Seigneur et de son Evangile.

Les campagnes en faveur des préservatifs présentés comme la principale barrière capable d'arrêter les progrès de l'épidémie ne feront qu'aggraver le mal qu'elles combattent. C'est une solution insuffisante de viser la seule efficacité des moyens. Le mal n'est pas attaqué à la racine. Une prévention, née d'une inspiration égoïste, de considérations qui font abstractions des valeurs prioritaires de la vie et de l'amour, finira par devenir, non seulement illicite, mais contradictoire en contournant le problème au lieu de le résoudre dans ses racines. L'Eglise, unique interprète de la loi de Dieu et « experte en humanité » a à cœur, non seulement de prononcer une série de « non » à certains comportements déterminés (utilisation des préservatifs ou des moyens contraceptifs) mais tient surtout à proposer son style de vie riche de sens pour la personne.

Malgré l'affirmation de l'enseignement moral de l'Eglise, beaucoup de chrétiens adoptent parfois un comportement contraire, surtout dans une situation par exemple où l'un des époux est séropositif et tient au rapport sexuel avec son partenaire conjoint. Ils doivent vivre ce que leur commande leur conscience. Si notre péché, c'est notre finitude se détournant de Dieu, Dieu, jamais, ne se détourne de nous. Tout au contraire, moins Dieu se voit aimé, plus Il aime et plus Il aimera un monde qui voudrait s'installer dans le refus. La chose est décidée d'avance. Avant que le monde commence d'exister, le Père a décidé d'aimer le monde plus que

Lui, plus que son Fils même. Le Père livra donc le Fils pour que nous apprenions ainsi l'amour le plus dessaisi de Lui-même (Jn 15, 13), le plus dépossédé de soi ; cet amour est de la part de Dieu le seul secret qui explique l'existence du monde et notre élection de toujours dans le mystère du Christ.

Ce mystère du Christ est un mystère d'amour où la vie prend un sens.

4 — LE SIDA, APPEL A EDUQUER A L'AMOUR, AU SENS DE LA VIE.

Il y a aujourd'hui de par le monde un grand désordre dans la manière dont l'homme vit sa sexualité. Aucun de nous n'est à l'abri de ce désordre. Récemment, on me rapportait qu'à Cotonou, des adultes, pour se faire de l'argent, pervertissent la jeunesse et les enfants en tournant pour eux des vidéo-cassettes pornographiques au prix de 25 francs ; certains disent que dans les campagnes, la même pratique existe au prix de 10 francs. Après la séance, c'est la possibilité offerte ainsi à ces jeunes et à ces enfants de mettre en pratique ce qui a été vu. Le porno en image est bien plus dangereux que le porno écrit. Car ce qui est seulement écrit, on peut penser que l'auteur invente. Tandis que ce qui est en images, surtout en images animées, on pense que « c'est réel ; ça peut se faire puisque je vois faire ».

Les ravages causés par les images pornographiques sont immenses.

Ces faits invitent les adultes à un examen de conscience sur l'éducation que nous donnons à nos enfants. Ils doivent s'examiner même sur leur propre conduite sexuelle. Comment arrêter l'épidémie du SIDA quand on sait que beaucoup de jeunes ont plusieurs partenaires sexuels parmi leurs camarades parce qu'ils veulent vivre leur sexualité comme certains adultes à côté d'eux ? Un garçon de 25 ans « fait l'amour » avec sa copine sous le même toit, au même moment que sa mère vivant seule avec sa sœur et lui et qui reçoit son ami après dîner dans sa chambre à coucher ! Un autre connaît les maîtresses d'un de ses parents...

Si les chrétiens que nous sommes ne peuvent imposer à un monde indifférent et permissif leurs normes à cet égard, ils peuvent au moins donner l'image d'une vie qui respecte et prône l'intégralité. La sphère du corps fait partie de cette intégralité de façon tout à fait essentielle : « Et le Verbe s'est fait chair ». A partir du Christ, l'homme avec tout son corps — et la sexualité fait partie intégrante du corps — doit être placé dans un ordre chrétien. La réalité vers laquelle tend la sexualité, c'est la personnalisation de l'union. L'union sexuelle est le symbole de l'union totale où la personne trouve son achèvement à travers le corps. Toute l'écriture, dans ses grandes lignes, montre la dignité du corps humain devant ainsi le Temple du Saint-Esprit.

L'épidémie du SIDA s'arrêtera difficilement si nous ne faisons pas cette éducation à l'amour, non pas l'amour qui promeut la satisfaction immédiate du plaisir sexuel (Eros) mais l'amour-don (Agapè). L'amour-don est celui qui s'oublie et se sa-

crifie pour l'autre, amour de personne qui appelle et suscite la communion dans la réciprocité. La tendance spontanée de deux personnes qui s'attirent instinctivement est de fusionner. J'ai connu plusieurs jeunes qui s'estimaient et qui, à chaque rencontre, pouvaient « coucher ensemble », mais de commun accord et volontairement se l'interdisaient, par respect mutuel avec l'intention de se garder l'un pour l'autre jusqu'au mariage. Ces jeunes sont d'ailleurs mariés aujourd'hui et vivent ensemble.

Une des déficiences de l'éducation donnée aux enfants de nos jours chez nous réside dans le peu de place faite à la formation de la volonté et du caractère. Or dans l'éducation telle que l'avaient conçue nos anciens, éduquer, c'est d'abord développer en l'enfant tout ce qui pouvait faire de lui un homme, tout ce qui pouvait l'aider à affronter les épreuves de la vie sans se laisser atteindre dans sa personnalité. La lutte contre le SIDA doit commencer par la formation du caractère chez les jeunes. L'enfant nous doit sa pleine formation d'homme. Les autres buts, comme par exemple la transmission de l'héritage culturel, l'apprentissage de la vie en société etc., étaient nécessaires ; mais la visée, étaient nécessaires un homme. Aussi former le caractère, c'est former la personnalité dans ce qu'elle a de propre, dans sa manière de sentir, de réagir, de se comporter, d'aimer c'est-à-dire d'entrer en relation avec les autres, homme ou femme. Dans le concept KPLON (en Fon), qui désigne éducation, nous avons l'idée « d'apprentissage ». A y regarder de près, c'est l'apprentissage de la vie qui passe par le façonnement de la personnalité, c'est-à-dire de la structuration de l'homme.

Une société vaut par les hommes qui la constituent et qui, dès l'enfance et la jeunesse ont reçu une éducation solide et durable à l'amour, parce que imprégnée de valeurs fondamentales et permanentes. Parmi ces valeurs auxquelles tous aspirent, sans les atteindre toujours, nous pouvons citer : le courage avec la somme d'effort, d'endurance et de constance qu'il requiert ; la tempérance ou la modération dans la jouissance des plaisirs des sens ; la vérité, la sincérité et la fidélité à la parole donnée ; le respect de l'autre, avec tout ce que cette qualité suppose de modestie, de discrétion et d'estime ; le goût du bien qui fait grandir en humanité faite de justice et d'intégrité.

L'éducation en question est vraiment une éducation pleinement humaine parce qu'elle met aussi en œuvre tout pour former l'enfant et lui permettre de s'instruire. Comment ne pas citer ici la lettre pastorale écrite par Mgr Vincent MENSAH sur la « Responsabilité des parents dans l'éducation des enfants » en mars 1978 ? Dans cette éducation que le pasteur invite les parents à donner à leurs enfants, le cœur, siège des sentiments est une valeur essentielle, une valeur de sensibilité qui humanise l'homme. Elle met de plein-pied en communion avec l'autre ; elle l'ouvre à la compréhension, à la pitié, à la générosité et au sens du pardon.

La protection de la société contre la maladie du SIDA et les maux comme la délinquance juvénile dont cette maladie peut être la conséquence doit

(Lire la suite à la page 9)

RELIGION

MAISON DE FORMATION SAINT-CAMILLE DE LELLIS AU BENIN:

« UNE NOUVELLE ECOLE DE CHARITE »



C'est dans la joie et une grande simplicité spirituelle que s'est déroulée le samedi 4 avril 1992, l'inauguration de la toute première maison de formation des Religieux Camilliens au Bénin. Elle est située près des villages Ouessé et Ségbanou, sous administration de la circonscription urbaine de Ouidah, à deux kilomètres de la route bitumée, un kilomètre après l'hinterland d'Ahozon pour qui vient de Cotonou.

Placée sous la présidence de S. Exc. Mgr Vincent Mensah, Evêque de Porto-Novo, cette cérémonie aura eu le mérite d'aider les participants à approfondir ce passage de l'Évangile où Jésus, parlant du jugement dernier, a déclaré : « J'étais malade et tu m'as visité ». (Mat 25, 36)

Le Père François Mazzarella, Provincial des Religieux Camilliens de Naples et Sicile présent à cette inauguration, a déclaré sans ambages dans son discours introductif : « nous tous, nous sommes invités à vérifier et à convertir nos relations aux autres de manière qu'elles deviennent porteuses de possibilité d'une nouvelle vie (...). Le monde a besoin d'hommes tendus vers le futur. Le monde a besoin d'éducateurs de la foi, de témoins de la grâce et du salut, autrement il y a risque d'appauvrissement de l'espérance ». Ainsi ces Religieux Camilliens présents dans l'Eglise diocésaine de Cotonou depuis vingt ans, dans une perspective de continuité et de croissance de leur ministère spécifique dans le domaine de la santé, ont consolidé leur ser-

vice de pastorale vocationnelle tant sous l'aspect de recherche et de tri des candidats à cette vie que sur leur formation à la vie religieuse camillienne, en artisans soucieux de la relève béninoise de demain. Leur première maison de formation au Bénin 400 ans après la fondation de la Congrégation compte aujourd'hui 15 postulants dont 7 en spiritualité (dans le centre), 5 en philosophie au Grand Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, 2 en année de propédeutique à Missirété et 1 au CEG de Ouidah.

Outre les trois conseils évangéliques habituellement reconnus pour les âmes consacrées (Pauvreté - Chasteté - Obéissance), les Frères Camilliens sont au service des malades et des mourants au risque de leur vie. Cette maison de formation vise donc à redonner aux hommes la joie de l'espérance, à préparer les jeunes aux responsabilités de demain mais surtout à être une « nouvelle école de charité » comme il fut dit du Père-fondateur, Saint Camille de Lellis.

Au cours de l'Eucharistie qui a suivi, Mgr Mensah, entouré pour la circonstance d'une vingtaine de Prêtres dont le supérieur de la maison, le Père Antonio Busiello, a souhaité que ce Centre brille toujours par la générosité et le désintéressement de ses usagers. Ce faisant, dira-t-il aux étudiants camilliens, vous rejoindrez encore votre fondateur qui, dans ses béatitudes écrit :

« Bienheureux celui qui aura du zèle pour sa sainte mission ; bienheureux qui consumera sa vie dans ce saint service en ayant la main dans la pâte de la charité ». Mais au demeurant, c'est à nous tous qu'incombe ce devoir de charité dont Saint Paul dit qu'elle ne passera jamais. Ainsi pourrions-nous faire réellement nôtre ce souhait de Saint Camille, rappelé à dessein à l'assistance par le Père provincial François Mazzarella au terme de son mot d'ouverture :

« Heureux serez-vous, si une larme, un soupir, une bénédiction de ses pauvres malades vous accompagnent au tribunal de Dieu ».

Guy Dossou-Yovo

A L'ECOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

qualités propres et de leur héritage culturel.

En somme, ce partenariat constitue lui-même une communauté qui doit être à l'œuvre et qui met en commun plus que des ressources ou du savoir. Elle doit partager un même respect des peuples et un même amour de l'homme.

Lors de mon premier voyage en Afrique, frappé par les drames vécus dans le Sahel, j'avais lancé un appel à la solidarité depuis Ouagadougou. Dix ans plus tard, revenu dans le même lieu, je l'avais solennellement renouvelé au cours d'une rencontre avec de nombreux artisans généreux du développement. Aujourd'hui encore, devant vous, j'ai le devoir d'élever ma voix et d'interpeller la famille humaine, au nom de ses membres les plus démunis.

En ce temps où l'on s'émervelle de voir abolies les distances, à l'heure où les informations sont transmises instantanément partout. On constate avec tristesse qu'entre les peuples subsistent d'autres distances immenses : tragiques disparités de l'espérance de vie et des moyens disponibles pour l'éducation ou la santé, différences profondes dans la jouissance des libertés, en fait reconnaissance très inégale de la dignité humaine ! Alors que tous devraient se rapprocher, quel poids pèse sur des frères et des sœurs quand on les désigne comme « étrangers », « réfugiés », « immigrés » !

Les biens de la terre, les biens de l'intelligence et du cœur, quel usage en faisons-nous ? Le Christ nous dit : « Où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Lc 12, 34). Tant de trésors nous sont confiés ; pouvons-nous par égoïsme les retenir ? Comment pouvons-nous ignorer qu'ils sont des biens communs, des biens pour la vie de l'unique humanité ?

Il est temps que la famille humaine prenne conscience de ses vrais devoirs : que l'homme se mette au service de l'homme, qu'il engage tous ses talents et toutes ses ressources spirituelles et matérielles pour les causes de la paix, du droit, du bien-vivre de tous les hommes qui sont en vérité ses frères !

Jean-Paul II
aux membres du
Corps diplomatique
Dakar, 21 février 1992

UN APPEL POUR AUJOURD'HUI

Passer sa vie au chevet des malades, les consoler, les aider à repartir pour une vie meilleure ou les préparer à franchir avec espérance l'ultime étape de leur existence. Vaincre la peur de la maladie et son triste cortège de misères physiques et morales. Ne jamais se lasser d'entendre les mêmes confidences, d'être le témoin attentif des mêmes détresses. Faire confiance à des jeunes dont les blessures de l'esprit et du cœur sont si profondes qu'elle les a peut-être gravement déviés. Partir à l'autre bout du monde pour rencontrer des misères encore plus révoltantes...

On ne se donne pas si totalement sans y être entraîné par une force intérieure qui dépasse les propres capacités humaines. Quel est le secret de ces femmes et de ces hommes, disciples de Camille de Lellis ?

On le trouve dans cette révélation de Jésus que Camille de Lellis a pris tellement au sérieux qu'elle a bouleversé son existence : « J'étais malade et tu m'as visité ». (Mat 25, 36).

Révélation, en effet. Qui aurait osé établir une telle iden-

tification entre un être souffrant et le Christ ? Sacrilege, aurait-on protesté, si Jésus n'en était l'auteur !

Soigner ce lépreux, écouter ce mourant, prendre dans ses bras cet enfant malade, faire confiance à ce jeune qui va peut-être la trahir, visiter inlassablement ces pauvres gens dans leur taudis, rencontrer les pires turpitudes sans être corrompu... c'est donc, chaque fois, Jésus que l'on soigne, que l'on visite, que l'on console, que l'on aime !

Prodigieuse révélation qui est à la source de la sainteté de Camille, de la générosité de ses disciples. Combien de jeunes aujourd'hui si cette révélation leur était faite, quitteraient famille, profession, perspectives d'enrichissement et de bien-être pour se donner totalement et devenir « Serviteur des Malades », dans un monde où tant d'hommes, de femmes, d'enfants, éprouvés par la maladie ou en proie à des conditions de vie déshumanisantes, attendent le témoignage de l'Amour.

Jean Puyo

ET VOTRE REABONNEMENT ?

(Suite de la page 7)

d'abord passer par l'éducation de l'homme. La maladie du SIDA est un cri et un appel à réfléchir à tous nos comportements. J'ai rencontré dans le milieu carcéral de Cotonou des enfants ou des jeunes victimes du divorce de leurs parents, des enfants victimes de la séparation de conjoints hâtivement unis; enfin des enfants victimes de la situation économique et sociale défavorable aux pauvres. Ce sont des enfants (des deux sexes), vagabonds, en danger moral, des délinquants récidivistes livrés à eux-mêmes, de petits hors-la-loi qui bravent tout danger pour assurer leur survie. Ils peuplent les dessous des ponts de Cotonou. Ils hantent les abords des marchés, des salles de cinéma, des gares routières, et se livrent à la prostitution ou à la promiscuité sexuelle. Leurs besoins sont multiples : alimentation, habillement, soins médicaux, prière... surtout ils ont besoin d'être écoutés individuellement.

Une religion de culte seulement extérieur, non suffisamment enracinée dans le cœur ne peut suffire à lutter contre le SIDA, à rendre l'homme heureux selon le dessein de Dieu. Le chrétien dans sa lutte contre la maladie du SIDA doit éduquer à l'amour, s'exercer à chercher à aimer Dieu de tout son cœur et travailler à combattre contre les forces intérieures opposées au bien. Si le cœur est bien formé, il peut renoncer au mal et adhérer à Dieu. Il peut découvrir dans la foi la miséricorde de Dieu et espérer dans la confiance contre toute espérance le salut de notre Dieu.

5. — LE SIDA, APPEL A VIVRE DANS L'ESPERANCE.

Actuellement, nous ne sommes pas encore en possession des vaccins et des médicaments efficaces contre le virus du SIDA. La générosité et le dévouement gratuits des médecins et du personnel sanitaire sont certainement « source inépuisable d'espérance pour les malades », selon le mot du Pape Jean-Paul II. Tous ceux-ci y compris les chercheurs et les hommes de science et de la technique pharmaceutique aussi se souviendront qu'ils sont « au service de la personne humaine, de ses droits inaliénables, et de son bien en toute vérité et dans sa totalité, selon le projet de la volonté de Dieu ». (Donum Vitæ, 2). Tous s'efforceront également d'être des porte-paroles et des témoins des angos et des attentes des malades du SIDA.

Comme chrétiens, nous ne pouvons jamais oublier que toute l'Eglise met son espoir dans la puissance divine concentrée en un Nom : celui de Jésus-Christ. Nous devons en face de cette épidémie du SIDA, après avoir fait humainement tout ce qui est en notre pouvoir, invoquer sans cesse dans la prière ce nom pour mieux nous laisser investir de sa vertu, car nous croyons et nous reconnaissons que « ce Nom est le seul qui puisse nous sauver ». (Act 4, 12)

Le malade du SIDA, (nous devons l'aider à s'en rappeler) doit se rappeler qu'il est sauvé, racheté, justifié, pardonné, libéré. Il est aussi l'homme invité à sauver, à racheter, à justifier, à pardonner, à libérer par son unique désir déjà de tout faire pour éviter de communiquer cette maladie à d'autres ou de blasphémer le nom de Dieu. Notre Dieu est un Dieu de salut. « Salut » est un terme qui vient du latin « salus » signifiant « la santé ». Dire que l'homme malade du SIDA est sauvé, c'est donc utiliser une métaphore

LE CHRETIEN FACE AU SIDA

médicale qui signifie d'abord que le Christ est Médecin, un médecin efficace par sa puissance qui consiste à rejoindre la faiblesse de l'homme atteint du SIDA, à l'accompagner pour le mettre en tension vers une réalisation de soi, radicalement ouvert au futur, où se plénifie la miséricorde de Dieu.

C'est un devoir aussi pour nous, de présenter à Dieu essentiellement notre misère, notre péché, qui nous rend profondément solidaires des malades du SIDA ; parce que nous pouvons demander que les blessures de la maladie s'élargissent aux dimensions du Christ, et que nous nous trouvions intimement unis, par la Croix, à tous les sidéens de tous les temps dont le Christ a aussi épousé la faiblesse. Si Dieu nous rejoint ainsi jusque dans notre péché, c'est pour nous restaurer. La résurrection du Christ qui est cette restauration ouvre une brèche dans le temps. Elle est promesse d'une destinée plus haute que celle perdue par l'homme dans son péché. Elle est promesse de gloire.

6. — UNE HISTOIRE PASSIONNANTE : CELLE DE JOB

En face des problèmes du SIDA, il nous faut d'abord laisser se décanter notre image de Dieu. L'exemple le plus éclairant pour nous est celui de Job innocent et cependant cruellement éprouvé, qui pour totalement rejoindre l'intention de Dieu attend la théophanie dans l'orage et le discours de Yahvé (Job 38 1-42, 6). L'histoire de Job est passionnante mais savoureuse. Peu à peu, le témoin de Dieu retrouve ses points de repère par rapport au cosmos et par rapport à Dieu. Yahvé l'a conduit jusqu'à ses limites, pour qu'il cesse de s'y heurter et se réconcilie avec elles. Job, enfin, comprend que toute l'œuvre de Dieu est force et tendresse ; que son amour pour la vie garantit son projet de salut et que l'homme ne saurait être dans l'univers l'unique mal-aimé. C'est ce que Jésus vient nous montrer quand il comptait avec les malades du SIDA.

7. — LE SIDA, APPEL A REGARDER JESUS DEVANT LA SOUFFRANCE

La mission de Jésus a consisté à communiquer, à faire surgir l'agapè de Dieu au fond du cœur de l'homme pour qu'il devienne le principe même de son existence. Ainsi en face des problèmes du SIDA, il y a pour nous chrétiens quelque chose à faire : regarder Jésus devant la souffrance et dans la souffrance. Car la souffrance — celle des autres et la sienne — tient trop de place dans sa vie pour qu'on se donne le droit d'oublier. Regarder avec d'autant plus d'attention que lui-même si présent qu'il soit à la souffrance, est extrêmement discret pour en parler. On lit dans le livre des Nombres, au chapitre 21, que le peuple d'Israël, affligé par le fléau des serpents vénimeux, a demandé à Moïse de construire un serpent d'airain sur une petite colonne (tout à fait semblable au caducée, symbole des médecins) afin que ceux qui avaient été mordus par les serpents se rétablissent.

Faisant allusion à ce récit de l'Ancien Testament dans l'Evangile de Saint Jean au chapitre 3, Nicodème, un Pharisien, s'est entendu dire par Jésus « que ce Fils de l'homme doit

être élevé par Moïse dans le désert de sorte que quiconque a la foi puisse posséder la vie éternelle ». Nicodème a été informé ensuite sur le pouvoir qu'a l'Esprit Saint de transformer la vie de l'homme et sur la nécessité d'éviter de juger. Ces textes de l'Ecriture nous rappellent la compassion de Dieu envers chacun de nous, et ce message revêt une signification particulière pour nous chrétiens, en particulier pour nous corps de la santé appelés à réfléchir ensemble sur ce mal du siècle : le SIDA. Notre attitude en face des Sidéens doit être celle de Jésus. Jésus lui-même ne donne pas d'explication ou à peine. Mais il rejette vigoureusement celle qu'on lui propose : « Pensez-vous que les Galiléens (massacrés par Pilate) aient été de plus grands pécheurs que les autres Galiléens ? Non, je vous le dis ; pensez-vous que les dix-huit personnes tuées par l'écroulement de la tour de Siloé aient été plus coupables que les autres habitants de Jérusalem ? Non je vous le dis » (Lc 13, 2-5). « Ni lui ni ses parents n'ont péché (pour qu'il soit aveugle) (Jn 9, 3). La seule explication qu'il donne relève de la vue : « c'est pour que les œuvres de Dieu se manifestent en lui : » « pour que le Fils de l'homme soit glorifié. » C'est un mystère divin, un secret encore caché, mais qui est fait pour éclater en lumière, et révéler le visage qui nous attend, la gloire inimaginable qui se prépare à combler sa créature.

Nous devons donc en face du SIDA, parvenir à un quadruple dépassement :

— Tout d'abord renoncer à culpabiliser Dieu. Quand l'homme conteste ou méconnaît la bonté, la sainteté de Dieu, et l'usage qu'il fait de sa puissance, il débouche sur l'absurde. Il ne respecte plus rien et oublie qu'il dépend de quelqu'un, de qui il tient son existence. Il est facile de situer la faute en Dieu pour se rendre raison du malheur. Mais si Dieu n'est plus saint, il n'est plus désirable et Job sentait d'ailleurs obscurément qu'en défigurant Dieu, il ruinait sa propre raison de vivre.

— Renoncer à introduire en Dieu la contradiction. Comment Dieu peut-il avoir aimé et vouloir détruire ? Il s'agit pour tous aujourd'hui devant les problèmes momentanément insolubles du SIDA, de chercher à faire coïncider les deux visages inconciliables de Dieu dans un dialogue qui nous libère du doute et du scepticisme.

— Dépasser toutes les images sécurisantes ou négatives que nous nous sommes forgées de Dieu au temps de notre bonheur comme durant cette épreuve. Nous devons choisir entre ce que l'angoisse nous fait voir et ce que la Parole de Dieu nous fait entendre. Le vrai visage de Dieu ne se dessine qu'en traits de paroles, et Dieu seul peut l'imprimer sur le cœur de l'homme. Il ne peut toujours se taire, ni toujours se cacher...

— Accepter de dépasser toute question. Job dit : « Je sais que tu peux tout et qu'aucune idée n'est irrécusable pour toi. Ainsi donc, j'ai parlé sans les comprendre, de merveilles hors de ma portée et que je ne savais pas. Par où dire j'avais entendu parler de toi mais à présent mon œil t'a vu.

C'est pourquoi je me retracte et me repens sur la poussière et la cendre ». (Job 42, 20-23).

Après les orages de nos multiples questions à l'instar de Job, il nous faut écouter celles de Dieu. Notre réponse devra déboucher sur le silence, un silence qui est un acquiescement définitif au mystère d'un Dieu libre. Comme Job, nous devons savoir que nous ne savons pas. Dieu peut tout. Il n'a en réserve que des merveilles. On ne peut juger du cœur de l'homme ou des impasses de son destin.

Finale et en rigueur de termes, le SIDA appelle la conversion. Notre conversion se traduit dans un changement de comportement et de vie trouvera son expression dans ce mouvement de solidarité qui est expression de l'amour. Cette solidarité est pour nous, au Bénin en particulier, une exigence nécessaire dans la lutte contre l'épidémie du SIDA. La famille en constitue, chez nous, le premier cercle, car c'est là le lieu privilégié d'un amour assez chaud pour être communicatif. Tous les membres d'une communauté familiale doivent savoir entourer un sidéen de soins, d'affection et d'assistance et avant tout éviter de condamner et de juger.

C'est le moment de prendre une fois de plus conscience de la fraternité et de l'interdépendance qui nous lient les uns aux autres en face de ce fléau. Il nous faut sortir de notre égoïsme familial, religieux et même national pour nous ouvrir à une solidarité universelle, celle de la création tout entière en Dieu et en son Fils Jésus-Christ premier-né de toute créature. Nous pouvons alors travailler en commun avec les autres corps de l'assistance médicale et sociale pour sortir l'humanité de la catastrophe du SIDA.

Dieu donne à tous sa dimension de cette solidarité dans le temps, car c'est lui qui a créé les lois de l'évolution, ce qui nous rend solidaires de toutes les autres créatures. La solidarité doit être pour nous synonyme de continuité de la création de Dieu et le prolongement transcendant et libéré du temps de la vie que nous aurons vécue. La communion des Saints est elle autre chose que l'expression de la solidarité au travers du temps de tous ceux qui ont mis comme nous, corps de la santé, leurs forces au service de la création telle que Dieu la veut ?

Père Jean-Benoît Gnanbodé
Professeur de Théologie Morale
Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) — Actes de la quatrième Conférence internationale. Vivre : pourquoi ? Le SIDA. Cité du Vatican 1990
- (2) — Pourquoi le chrétien ne peut accepter l'avortement ? dans Documentation Catholique Supplément n° 1666 (15 Décembre 1974) et n° 1729 (6 novembre 1977).
- (3) — Entretien d'Emmanuel Hirsch Le SIDA. Rumeurs et faits Cerf 1987.
- (4) — Jean Bernard, De la Biologie à l'éthique. Buchet Chastel, 1990.

ENVIRONNEMENT

DE LA DECLARATION DE STOCKHOLM AU SOMMET DE RIO DE JANEIRO

On savait, certes, il y a vingt ans, que les pots d'échappement des voitures dégageaient une épaisse fumée. Des spécialistes, dans les instituts de recherche du monde occidental, s'alarmèrent des agressions que faisaient subir à l'atmosphère les pollutions industrielles croissantes. Quand les premiers effets de la sécheresse se firent durement sentir au Sahel africain, d'aucuns commencèrent à dire que la désertification que l'on y constatait n'avait pas que des causes naturelles. Au début des années 70, le très sérieux MIT (Massachusetts Institute of Technology), publia un rapport alarmant sur l'accélération de la dégradation de l'environnement. Mais c'est en 1972 que la bombe écologique éclata réellement : dans un rapport au titre provocateur de « Halte à la croissance », le Club de Rome affirmait haut et fort que les ressources de la planète étaient limitées, que la civilisation du gaspillage entraînait leur rapide épuisement et qu'il fallait, dans les plus brefs délais, abandonner un système économique fondé sur la croissance à tout prix si l'on voulait sauvegarder les écosystèmes planétaires indispensables à la survie d'une humanité qui augmentait, de son côté, trop vite. Un tel constat, sonnant comme un tragique signal d'alarme, fit la « une » des médias. Les citoyens d'un Nord industriel vivant depuis l'après-guerre une de ses époques de plus forte croissance qu'on appela plus tard « Les trente glorieuses » réalisèrent que la terre était fragile et que ses richesses n'étaient pas inépuisables. Le choc fut à la mesure de la découverte. L'écologie était entrée dans le domaine public.

LES NATIONS UNIES EN FONT UNE AFFAIRE D'ETAT

Elle devait la même année devenir une affaire d'Etat. En juin 1972, les Nations unies sensibilisées depuis plusieurs années à ce problème convoquaient, à Stockholm, une conférence mondiale sur l'environnement où la totalité des pays membres de l'ONU étaient informés de la gravité de la situation et priés de trouver des remèdes. La déclaration finale de la conférence mettait en garde l'humanité contre l'aggravation des atteintes à l'environnement et à la biosphère, mais demeurait discrète sur les responsabilités des différents pays du monde dans une dégradation que plus personne ne pouvait désormais occulter. Les pays du Sud critiquèrent vivement cette timidité. Inquiets de voir de plus en plus de voix appeler à un ralentissement de la croissance, arguant qu'étant pour la plupart de modestes producteurs et consommateurs, ils n'étaient responsables que d'une infime partie des pollutions mondiales, ils plaidèrent à Stockholm pour que le développement indispensable à leur survie ne soit pas sacrifié sur l'autel de la sauvegarde de la planète.

C'était l'époque où un chef d'Etat africain pouvait confier qu'il préférerait voir son pays un peu plus pollué si cela signifiait qu'il commençait à décoller. C'était déjà l'époque où un Josué

de Castro affirmait que « la pollution n° 1, c'est le sous-développement » et qu'il fallait avant tout autre chose éliminer ce dernier de la surface du globe. Tous les conflits Nord-Sud qui se cristallisaient aujourd'hui étaient en fait en germe et l'on se quitta sur des ambiguïtés. La conférence décida néanmoins de créer un Fonds des Nations unies pour l'environnement (PNUE), officiellement élevé au rang de priorité planétaire.

En juin 1992, le « Sommet de la Terre » convoqué par les Nations unies à Rio de Janeiro fêtera dans la morosité le vingtième anniversaire de la Déclaration de Stockholm. Que s'est-il donc passé durant vingt ans dans ce domaine crucial pour la survie de l'humanité ? Les deux dernières décennies semblent avoir été marquées par deux tendances, à première vue contradictoires.



La forêt menacée. Le déboisement sonne le glas de l'environnement. D'après les estimations non moins récentes, la forêt tropicale disparaît au rythme de 17 millions d'hectares par an... Le déboisement réduit la capacité de la terre d'absorber les émissions de gaz carbonique et la destruction des forêts par le feu contribue au réchauffement de la planète.

D'une part, les agressions de toutes sortes subies par la planète n'ont jamais été, de mémoire d'humanité, aussi violentes et destructrices. Les rejets industriels dans l'atmosphère se sont accélérés au point que le réchauffement de la terre n'est plus une hypothèse d'école, mais une certitude dont on commence déjà à sentir les effets. Les émissions de carbone se sont accrues au point que le trou d'ozone s'élargit désormais jusqu'aux zones tempérées. L'explosion démographique aidant, la déforestation des zones tropicales a atteint une ampleur inédite et le désert avance avec une désastreuse rapidité dans leurs régions les plus fragiles. La « décadence perdue du développement » comme on appelle les années 80, marquée pour les pays du Sud par une profonde récession due à la crise de la dette et à la mise en place de draconiennes politiques d'ajustement n'a guère arrangé les choses. Nombre d'entre eux se sont vus contraints d'accélérer l'exploitation de leurs richesses au mépris de tout souci de sauvegarde pour payer la facture de leur lourd endettement. Sans parler de l'Amazonie, l'exemple le plus connu, des pays com-

me le Gabon ou la Côte d'Ivoire ont vu dans les années 70 et 80 leurs forêts disparaître au rythme de 20 hectares par heure. Au Nord comme au Sud, la situation a empiré pendant les vingt dernières années au point que certaines destructions sont devenues irréversibles. Inconscience criminelle ? Pourtant, à mesure que la dégradation de la terre et de l'atmosphère s'est accélérée, l'environnement est devenu presque partout et pas seulement au Nord une préoccupation des opinions publiques et des Etats. Dans les pays occidentaux, les écologistes se sont durablement installés dans le paysage politique. Dans nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, des organisations non gouvernementales et des associations populaires ont multiplié les actions de protection des espaces menacés en tentant d'inventer de nouveaux modes de production moins destructeurs de la nature.

LES AFFRONTEMENTS NORD-SUD SE FONT PLUS VIFS

Par ailleurs, on ne compte plus les publications sur tous les sujets relatifs à l'environnement, les conférences internationales et les conventions signées pour tenter de limiter les dégâts. Quelques dates marquantes jalonnent ce long itinéraire. En 1975, le rapport intitulé « Que faire ? » de la Fondation Dag Hammarskjöld et PNUE préconise « un autre développement » pour sortir de l'impasse. En 1979, l'OCDE publie « Face aux futurs », document dans lequel elle met en cause la rapidité de la croissance démographique. Dans « Nord-Sud, un programme de survie », la Commission Brandt pose clairement, en 1980, les problèmes d'environnement, s'inquiète des risques globaux que fait courir à l'humanité la poursuite d'une croissance non contrôlée, et souligne pour la première fois la responsabilité que doivent assumer les terribles vis-à-vis des générations futures. En 1987, « Notre avenir à tous », le fameux rapport Brundtland publié par la Commission des Nations unies pour

l'Environnement, s'étend sur la gravité des risques que le développement « moderne » fait courir à l'humanité et à la biosphère et invente le concept de « développement durable » (développement durable et écologiquement soutenable). C'est, explique ce rapport, la seule façon de sortir du cercle vicieux de la destruction de la planète et de concilier l'indispensable développement avec la sauvegarde des écosystèmes.

A mesure que le problème se pose avec plus d'acuité, les affrontements Nord-Sud se font plus vifs : c'est aux pays du Nord, premiers responsables de la catastrophe écologique, de changer leurs modes de production et de consommation fondés sur la surexploitation de la planète, soulignent les défenseurs du droit du Sud à se développer. Ne sait-on pas que les 20 % des plus riches de l'humanité accaparent les 3/4 des ressources de la terre, que 3 milliards d'habitants des pays en développement consomment chacun moins de 0,6 tonne d'équivalent-pétrole par an, tandis qu'un Nord-Américain en consomme 7 tonnes, que les Etats-Unis sont à eux seuls responsables de 23 % des émissions mondiales de gaz carbonique dans l'atmosphère ? Si le Nord ne veut pas que le Sud suive son exemple, à lui de modifier ses conduites clament dans chaque conférence les représentants du Sud. C'est ce que René Dumont résume par la formule suivante : « puisque le mode de vie américain n'est pas généralisable, il est immoral et doit donc être combattu ».

Mais le monde industriel — tout en reconnaissant que le problème est grave — s'inquiète moins des contraintes auxquelles doivent faire face les plus pauvres que de l'aggravation des risques globaux, et la plupart des conférences mondiales tenues depuis vingt ans se sont employées à les limiter. En 1979, la première conférence des Nations unies sur les climats donne la mesure de l'ampleur du phénomène. En 1985, la convention de Vienne est consacrée à la protection de la couche d'ozone, et en 1987, 24 pays signent le protocole de Montréal par lequel ils s'engagent à limiter leurs émissions de carbone, responsables de sa dégradation.

A la suite de scandales des exportations de déchets toxiques vers un certain nombre de pays du Tiers monde, après les révélations de l'association Greenpeace selon lesquelles les pays industriels occidentaux ont exporté 3,6 millions de tonnes de déchets vers le Tiers monde et l'Europe de l'Est de 1986 à 1988, la Convention de Bâle adoptée en mars 1989 limite drastiquement les mouvements transfrontières de déchets sans toutefois les interdire. En novembre 1989, la conférence de La Haye qui a réuni 24 Etats dont une majorité de pays industriels publie une déclaration intitulée « Notre pays c'est la planète », dans laquelle on peut lire que « les conditions mêmes de la vie sur notre planète sont aujourd'hui menacées par les atteintes graves dont l'atmosphère est l'objet ». Les 24 participants se disent « prêts à déléguer une partie de leur souveraineté nationale

(Lire la suite à la page 11)

« PROJET ENERGIE » OU L'ELECTRICITE PAR LES ORDURES LE GOUVERNEMENT TIRE A BOULETS ROUGES...

Au moment où le Bénin s'engage de plain-pied dans le combat pour la défense de son environnement, la tendance générale est naturellement à la vigilance et à l'intransigeance face à certains projets, surtout lorsqu'il s'agit de projets attrayants et prometteurs à première vue, mais qui laissent craindre des impacts malheureux et produisent des effets désastreux pour l'environnement.

C'est cette préoccupation qui justifie les réserves émises officiellement vis-à-vis du « Projet Energie » spécialisé dans le recyclage des ordures ménagères et destiné à produire de l'énergie électrique à moindre coût. Mais, est-ce à prendre ou à laisser ? A propos, la réaction du gouvernement est on ne peut plus catégorique. C'est d'ailleurs sur un ton radical que le ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, a tranché cette question à la télévision le 13 avril dernier en présentant d'emblée ce projet comme une mauvaise affaire pour notre environnement et partant, pour notre pays.

En effet, à bien y voir, ce « Projet Energie » s'apparente à un couteau à double tranchant. Car, bien que l'on puisse en attendre une meilleure propreté et un assainissement de notre environnement qui serait ainsi débarrassé de son trop-plein d'immondices, il y a malgré tout matière à réflexion. Du moment où cette énergie à bas prix que l'on nous promet (industries et ménages) nécessite une importation vers le Bénin d'ordures provenant d'autres horizons parfois très lointains (Europe, Amérique... etc.). Et c'est justement là le hic car il nous faut être vigilants et prêts à défendre notre dignité (quand il le faut) afin d'éviter que certains de nos partenaires étrangers n'abusent de notre situation de pays sous-développés en nous proposant des projets indésirables et rebutants pour leur propre pays. Et puisqu'il s'agit d'importation d'ordures ménagères et de déchets non facilement identifiables, nous sommes d'autant plus autorisés, voire condamnés, à dire un net à la constitution du 2 décembre 1990, en son article 29, stipule en termes clairs et formels que : « le transit, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national de déchets toxiques ou polluants étrangers et tout accord y relatif constituent un crime contre la Nation... ».

Le passé, surtout récent doit éclairer le présent et le futur : un tel projet nous conduirait en arrière d'au moins quatre (4) ans, c'est-à-dire en 1988, année où une honteuse et scabreuse affaire de transfert vers le Bénin de déchets toxiques avait

éclaboussé le régime du P.R.P.B. Il faut savoir se souvenir.

PROJET FINANCIEREMENT JUTEUX, MAIS...

Ainsi, aujourd'hui plus qu'hier, il est inconvenant et incommode d'avoir à importer des ordures et de se prêter sans réserves à une telle expérimentation qui, certes, ne manque pas d'intérêts (75 milliards de francs CFA d'investissement, création de 4.000 emplois... etc) mais qui pourrait aussi avoir des « effets secondaires » catastrophiques. Le plus redoutable (et il faut tout prévoir !) serait de voir le territoire béninois pendre à la longue, les allures d'un dépotoir d'ordures et de déchets encombrants expédiés depuis l'hémisphère Nord, pour des raisons éventuelles et toujours inavouées d'encombrement, de saturation et de pollution. Pour appréhender ce risque, nous n'aurions qu'à réaliser que la quantité d'ordures importées ne servira que partiellement à la production d'électricité et autres matières plastiques. Ce qui, laisse penser qu'il en restera des résidus importants après le tri de l'usine. Des résidus d'ordures et de déchets auxquels il faudra absolument trouver un nouveau point de chute à défaut de pouvoir les retourner à l'envoyeur.

Autrement, nous ne sortons pas du guépier de la pollution, même si à priori, on pouvait saluer l'esprit de collaboration des investisseurs qui promettent d'assurer, à leurs frais, le financement, l'installation, l'équipement et les prestations d'un laboratoire de contrôle du niveau de pollution des ordures et autres déchets. Seulement, s'il s'avère que l'intention de nos décideurs politiques est de faire de la protection de l'environnement, une question de souveraineté nationale, comme cela a pu transparaître dans les propos du ministre de l'Environnement; alors, il va de soi qu'un tel projet vient mal à propos, parce que irrecevable et insoutenable. En matière de contrôle de pollution, il aurait mieux valu que le Bénin disposât de ses propres installations, puisse jouir d'une certaine autonomie financière et d'une autorité suffisante pour assurer un tel contrôle ou encore, pour effectuer au besoin, des vérifications et des contre-expertises.

Mais heureusement, il n'en sera d'ailleurs rien puisque « AFRIQUE ENERGIE » tout comme le groupe BACIT (Bureau d'assistance commerciale, industrielle et touristique) qui n'ont pas pu obtenir l'accord officiel, ont plutôt suscité un sentiment d'indignation au niveau du gouvernement. Peut-être iront-ils tenter leur chance ailleurs... Seulement, il y a lieu de remarquer qu'un tel projet lourd d'antécédents et de menaces pour la survie humaine, n'est vraisemblablement pas promis à un grand avenir, à moins qu'il soit véritablement repensé de fond en comble et qu'il offre de sérieuses garanties de sécurité.

Jacques TOMAKPLECONOU

ENVIRONNEMENT



(Suite de la page 10)

pour le bien commun de l'humanité tout entière », et reconnaissent « le principe selon lequel les pays sur lesquels les décisions prises en vue de protéger l'atmosphère feraient peser une contrainte... eu égard... à leur niveau de développement et à leur responsabilité effective dans la détérioration de l'atmosphère, recevront une aide juste et équitable à titre de compensation. » Plus que jamais, l'environnement est une affaire d'Etats.

LE GRAND RENDEZ-VOUS DE RIO EN JUIN 1992

C'est dans ce contexte que les Nations unies ont décidé, en 1988, de convoquer pour 1992 une conférence mondiale destinée à faire un bilan de situation vingt ans après Stockholm. La sensibilisation mondiale est alors telle que l'idée germe vite d'en faire un grand sommet. En 1989, la candidature comme pays hôte du Brésil, souvent mis sur la sellette au cours des dernières années pour sa gestion prédatrice de la forêt amazonienne, est acceptée. Depuis, la préparation du sommet va bon train. Quatre conférences préparatoires ont eu lieu dans le cadre des Nations unies, tandis que les ONG fourbissaient également leurs armes en prévision des empoignades à venir en se réunissant à Paris, en décembre 1991. Car, si l'on s'attend à ce que le sommet de Rio adopte une « Charte de la Terre », une convention internationale sur le climat, une plate-forme d'action pour le XXIème

siècle intitulé « Action 21 » et une série d'accords juridiques spécifiques, les difficultés ne sont pas aplanies pour autant. Certes, les pays du Sud ont gagné la première manche en obtenant que la réunion soit consacrée à l'environnement et au développement et pas seulement à l'environnement.

Mais les positions sont encore sur bien des points fort éloignées les unes des autres. Alors que pour le Sud, le maintien de la qualité de l'environnement doit être discuté dans le cadre de la poursuite d'un développement rationnel et durable, une bonne partie des pays du Nord, Etats-Unis en tête, tiennent à ce que les problèmes de développement ne soient abordés que dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement global. Au-delà des divergences d'intérêts et des conflits de priorités, le constat est pourtant unanime : la planète se porte mal, or elle est le bien commun de l'humanité. Pourra-t-on transformer les affrontements plus ou moins feutrés qui se poursuivent en de nouvelles solidarités ? Un début de réponse à cette question sera peut-être donné en juin dans la métropole brésilienne.

MPF- Sophie Bessis

REPONSE AU JEU LE BENIN EN MOTS CROISES de la page

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
2	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
3	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
4	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
5	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
6	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
7	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
9	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
10	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
11	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
12	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
13	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
14	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
15	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
16	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
17	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
18	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
19	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
20	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
21	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
22	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
23	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
24	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
25	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
26	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
27	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
28	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
29	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
30	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

REPONSE AU JEU LES CHIFFRES CODES de la page 5

Vollier = 7. Avion = 9.
Vélo = 0. Voiture = 1.

ECONOMIE-DEVELOPPEMENT

ZONE FRANC : LA COURSE A L'INTEGRATION REGIONALE

Depuis deux ans, une série de projets destinés à réorganiser les structures et le fonctionnement de la zone franc dans le sens d'une rapide intégration régionale, ont été élaborés et adoptés plus vite que prévu. La réunion des ministres des Finances de la zone franc, à Yaoundé, le 16 avril 1992, a donné le véritable coup d'envoi de cette rénovation, avec la signature d'un premier Traité sur les assurances.

Dès 1988, les pays de la zone franc, avec l'aide de la Coopération française, se sont engagés sur la voie d'une accélération de l'intégration régionale. En évaluant la situation et les perspectives des entreprises françaises dans la zone, et en lançant parallèlement un vaste programme de restructuration du système bancaire, il est apparu nécessaire de travailler, désormais, dans un espace financier plus large.

Les Etats de la zone franc disposaient d'une monnaie commune. C'est sur cette base qu'il fallait progresser dans le domaine économique. Mais il était nécessaire de choisir une démarche adaptée à la situation économique des pays concernés. En particulier, il fallait éviter de commencer par supprimer les barrières douanières, les droits de porte constituant, pour la plupart des pays de la zone franc, plus de 50 % de leurs recettes budgétaires.

C'est donc un processus d'intégration par l'unification des règles et l'harmonisation des politiques économiques qui a été considéré comme le plus cohérent et le plus réaliste. Cette approche est d'autant plus aisée qu'elle se fonde sur l'existence d'une monnaie commune, d'une langue commune et d'un héritage juridique commun, et surtout, qu'elle n'implique pas, dans l'immédiat, des transferts de souveraineté majeurs.

Pour organiser un système financier plus efficace à un niveau régional, capable de mobiliser une épargne locale significative et drainer celle-ci, créer des emplois productifs locaux dans des conditions acceptables, la coopération française a concentré ses efforts, dans un premier temps dans les domaines des assurances, de la prévoyance sociale et de la mutualité. L'autre objectif était de parvenir, le plus rapidement possible, à une meilleure harmonisation des politiques budgétaires et monétaires.

Plusieurs travaux d'études et de réflexion furent lancés en 1989. Et les premières propositions furent examinées lors de la réunion des ministres des Finances de la zone franc de Ouagadougou le 25 avril 1991. Un large accord fut obtenu et les principaux projets furent mis en forme et approuvés lors de la réunion des ministres des Finances de la zone, à Paris, le 3 octobre 1991.

CINQ PROJETS POUR REAMENAGER LA ZONE FRANC

Au cours de la réunion des ministres de la zone franc du 16 avril 1992, à Yaoundé, cinq grands projets, adoptés à Ouagadougou et précisés à Paris, ont été examinés. Le premier, concernant les assurances, a été définitivement conclu.

Assurances : une loi unique sur les assurances applicable dans tous les pays de la zone franc et se substituant aux lois anciennes et inadap-

tées a fait l'objet d'un traité.

Cette loi prévoit la mise en place d'une Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA). La CIMA agira comme une Commission de contrôle régionale, seule compétente pour délivrer et retirer les agréments. Le dispositif institutionnel prévu par le traité s'articule autour d'un Conseil des ministres des assurances et d'un Secrétariat général installé à Libreville, où seront domiciliés la Commission de contrôle et le corps de contrôle. Un code unique des assurances pour la zone franc a été élaboré et annexé au texte du traité. La mise en place de l'ensemble du programme doit être achevée le 31 décembre 1992, et entrer en vigueur aussitôt après. C'est la première fois, en tout cas, que, dans le cadre de la zone franc, des liens de solidarité s'établissent dans un domaine non monétaire.

Prévoyance sociale : dans ce domaine, un projet est en cours d'élaboration qui prévoit la mise en place d'un Conseil des ministres de tutelle de la prévoyance sociale, doté de larges pouvoirs normatifs et de pouvoirs de sanction efficaces. Un secrétariat sera mis en place ainsi qu'une commission et un corps d'inspecteurs, chargés de restaurer une meilleure discipline dans la gestion des Caisses nationales de sécurité sociale. L'ensemble sera rattaché aux structures de la CIMA. L'accord devrait être signé lors de la prochaine réunion des ministres, à Paris, en octobre 1992.

Droit des affaires : les pays de la zone franc ont décidé d'instaurer un droit unifié des affaires destiné à rendre plus fiable et plus crédible l'environnement juridique des entreprises des pays membres.

Une mission de haut niveau a été constituée à cet effet. Elle est composée de Kéba Mbaye, ancien vice-président de la Cour internationale de Justice, Zadi Kessi, PDG de la Compagnie ivoirienne d'électricité et de la Société ivoirienne de distribution des eaux, Mbella Mbaye, ancien ministre camerounais, et de quatre experts français, Martin Kirsch, conseiller à la Cour de cassation, Yves Cotte, président du Conseil national de la comptabilité, Michel Gentot, conseiller d'Etat, Michel Jeol, avocat général à la Cour de cassation.

La mission poursuit une tournée des pays de la zone, afin d'exposer aux plus hautes autorités les termes du projet. Partout, affirmation, elle a obtenu un large soutien. Le président de la Commission, Kéba Mbaye, a présenté un rapport d'étape à Yaoundé. Son rapport définitif devrait être proposé aux chefs d'Etat de la zone franc lors du Sommet franco-africain de Libreville, en octobre 1992.

On sait que la mission compte recommander la constitution d'un Conseil des ministres des Finances et de la Justice doté d'un secrétariat et dont le pouvoir porterait sur l'ensemble du droit régissant les activités économiques (droit des sociétés, redressement judiciaire, recouvrement des créances, etc.). Une cour commune ayant des compétences juridictionnelles et arbitrales sera créée.

Pôles régionaux de formation : ce projet, prévu pour 1993, a pour but de créer un réseau régional de formation destiné à renforcer les compétences des administrations économiques et financières.

Afristat : l'objectif est de créer une institution unique et autonome chargée d'élaborer des systèmes statistiques fiables et harmonisés, afin d'apporter un appui et une assistance à l'ensemble des administrations concernées de la zone.

L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

Le gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été chargé, parallèlement à ces cinq projets, par les chefs d'Etat de l'Union monétaire de l'Ouest-africain (qui regroupe les pays de la zone franc en Afrique de l'Ouest) de préparer un rapport proposant la transformation de l'union monétaire en « Union économique et monétaire des pays de l'Afrique de l'Ouest » (UEMOA). Cette transformation doit permettre une unification économique en trois phases :

1°) — L'harmonisation des politiques budgétaires et des politiques monétaires ; l'harmonisation des règles juridiques ; la mise en place d'un marché financier régional (ce dernier volet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par la France, la Banque mondiale et la BCEAO).

2°) — L'instauration d'un marché unique par la suppression des tarifs douaniers internes et la mise en place d'un tarif douanier extérieur commun.

3°) — L'organisation de politiques sectorielles communes.

Le groupe de travail présidé par le gouverneur de la BCEAO a pratiquement achevé son rapport, dont une version a déjà été transmise aux chefs d'Etat. Un sommet réunissant ces derniers devrait se tenir très prochainement pour examiner ces propositions et discuter du problème délicat de leur comptabilité avec les autres institutions régionales existantes.

Une démarche semblable a été entreprise en Afrique centrale. Le Conseil des chefs d'Etat de l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) a donné mandat au gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC) de préparer un rapport sur l'intégration économique dans la zone. Les propositions concerneront la création d'une Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale. Un projet de traité pourrait être présenté aux chefs d'Etat à la fin de l'année 1992.

Hugo Sada

RUSSIE : DES PLACENTAS PROVENANT D'AVORTEMENTS VENDUS AUX INDUSTRIES COSMETIQUES D'EUROPE DE L'OUEST ?

Selon le journal britannique « Sunday Times », les cliniques d'avortements de Russie livrent par tonnes du placenta humain aux fabriques de cosmétiques en Europe et particulièrement en France. L'hôpital « Alexandre Salchov » à Saint-Petersbourg aurait livré l'an passé le placenta provenant de 34.400 avortements à l'institut « Pasteur-Mérieux » à Lyon. Toujours selon le journal, cet institut achèterait chaque jour 19 tonnes de placenta humain provenant de divers pays, pour le livrer à des fabricants de produits médicaux et de cosmétiques.

Les commerçants russes recevraient un peu plus de 3 FF (soit 150 francs CFA) par kilo de placenta. Des fabriques de cosmétiques françaises comme « Roc » et « Sisobol » utiliseraient du placenta humain pour la fabrication de leurs produits, particulièrement pour les crèmes pour le visage.

Contacté par l'agence APIC, le 30 mars, l'institut « Pasteur-Mérieux » de Lyon, dont un des actionnaires est le groupe étatisé Rhône-Poulenc traite ces affirmations de « fantasmes ». Effectivement admet-on, l'institut collecte depuis plus de 30 ans des placentas humains dans les maternités du monde entier et également en provenance de Russie. Sans confirmer le chiffre de 19 tonnes journalières, l'institut « Pasteur-Mérieux » estime qu'il est vraisemblable. « Mais le cahier des charges interdit d'acheter du placenta provenant d'avortements », précise-t-on immédiatement.

Les 99,8 % du placenta collecté servent à la fabrication de produits biologiques à usages médicaux en particulier l'albumine qui constitue le plus gros de la production. En outre, on poursuit des recherches pour mettre à la disposition du corps médical d'autres bio-matériaux pour des applications chirurgicales, notamment en ophtalmologie, explique-t-on. Seul le 0,2 % est destiné à des applications dermo-pharmaceutiques pour ses qualités cicatrisantes. « Roc » et « Sisobol » ne figurent pas parmi nos clients, affirme-t-on en outre chez « Pasteur-Mérieux ».

En Suisse, on ne collecte pas le placenta, dans les maternités où il est directement détruit.

NDLR : Les progrès scientifiques n'ont pas que des aspects positifs mais l'horreur aussi devrait avoir des limites. Le développement et la civilisation doivent avoir des exigences morales.